

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme, à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 582 625 €.
Siège social : 5, rue du Helder, 75009 Paris
562 047 605 R.C.S. Paris
SIRET 562 047 605 00349

Avis préalable à l'Assemblée Générale.

Les actionnaires de la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS sont avisés qu'une Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le 27 septembre 2012 à 11h00 au siège social de la Société, 5, rue du Helder, 75009 Paris, afin de délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

Ordre du jour.

- Rapport de gestion du Directoire sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012.
- Rapport du Conseil de Surveillance.
- Rapport du Conseil de Surveillance sur la gouvernance, les risques et les procédures de contrôle interne.
- Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés.
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance en application de l'Article L.225-235 du Code de Commerce.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par les Articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce.
- Approbation des comptes sociaux (bilan, compte de résultat, annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2012.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Approbation des comptes consolidés (bilan, compte de résultat, annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2012.
- Quitus aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012.
- Renouvellement du mandat de deux membres du Conseil de Surveillance.
- Fixation des jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2012-2013.

Texte des résolutions.

Première résolution. (Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2012). — Après :

- présentation du Rapport de Gestion
- lecture des observations du Conseil de Surveillance et du Rapport relatif à la gouvernance et aux procédures de contrôle interne
- lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes,

l'Assemblée Générale

1. approuve les termes de ces rapports
2. approuve les comptes sociaux (bilan, compte de résultat, annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2012, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes.

Deuxième résolution. (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2012). — L'Assemblée Générale, sur présentation des rapports visés à la première résolution et sur le rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes consolidés

1. approuve les termes de ces rapports
2. approuve les comptes consolidés (bilan, compte de résultat, annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2012 tels qu'ils lui sont présentés faisant ressortir une perte consolidée de 222 000 € (Deux cent vingt deux mille euros), ainsi que les opérations traduites par ces comptes.

Troisième résolution. (Affectation du résultat social). — L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Directoire, d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2012, qui s'élève à 657 516,32 € (Six cent cinquante sept mille cinq cent seize euros 32 ctes) au compte « Report à nouveau déficitaire » qui, d'un montant de 706 491,12 € (Sept cent six mille quatre cent quatre vingt onze euros 12 ctes), se trouvera ainsi ramené à 48 974,80 € (Quarante huit mille neuf cent soixante quatorze euros 80 ctes).

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'au cours des trois derniers exercices, il n'a pas été distribué de dividende.

Quatrième résolution. — L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, en exécution des articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve ledit rapport ainsi que les opérations qui y sont relatées.

Cinquième résolution. (*Quitus au Directoire, au Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes*). — L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux membres du Directoire, et quitus de l'accomplissement de leur mandat aux membres du Conseil de Surveillance, pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

Elle donne également quitus de leur mission à Messieurs les Commissaires aux Comptes pour l'exercice écoulé.

Sixième résolution. (*Renouvellement du mandat de Madame Inga Fenal, membre du Conseil de Surveillance*). — L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de Madame Inga FENAL, membre sortant du Conseil de Surveillance, pour une durée de deux années, qui prendra fin le jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Septième résolution. (*Renouvellement du mandat de Madame Colette Serot, membre du Conseil de Surveillance*). — L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de Madame Colette SEROT, membre sortant du Conseil de Surveillance pour une durée de deux années qui prendra fin le jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Huitième résolution. (*Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2012-2013*). — L'Assemblée Générale décide de fixer à 5 000 € (Cinq mille euros) le montant des jetons de présence à se répartir entre les membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 1er avril 2012 - 31 mars 2013.

Neuvième résolution. (*Pouvoirs pour les formalités*). — L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

Les actionnaires peuvent prendre part à cette Assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraires.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L.228-1 du Code de Commerce, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 24 septembre 2012 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R.225-61 du Code de Commerce, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à cette Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire ;
- 2) donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues à l'article L.225-106 I du Code de Commerce. Ainsi, l'actionnaire devra adresser à CACEIS Corporate Trust une procuration écrite et signée indiquant son nom, prénom et adresse ainsi que ceux de son mandataire accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité de l'actionnaire et du mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.
- 3) voter par correspondance.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de Commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

— pour les actionnaires au nominatif : en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante ct-mandataires-assemblees-fsdv@caceis.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant CACEIS Corporate Trust pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte titres) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;

— pour les actionnaires au porteur : en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante ct-mandataires-assemblees-fsdv@caceis.com en précisant leur nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier) à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9 (ou par fax au 01.49.08.05.82).

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard trois jours avant la date de tenue de l'Assemblée Générale ou dans les délais prévus par l'article R.225-80 du Code de Commerce pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et / ou traitée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 24 septembre 2012, à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette Assemblée Générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de FAYENCERIES DE SARREGUÉMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS et sur le site internet de la Société <http://www.fsdv.fr> ou transmis sur simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les formulaires de procuration et de vote par correspondance leurs seront adressés sur demande réceptionnée par lettre recommandée avec avis de réception par CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9 au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être retourné à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9 au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée, sauf disposition contraire des statuts.

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la Société conformément aux articles L.225-108 et R.225-84 du Code de Commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les demandes motivées d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales en vigueur, doivent être adressées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, et être réceptionnées au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale. Ces demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte justifiant de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R.225-71 du Code de Commerce. La liste des points ajoutés à l'ordre du jour et le texte des projets de résolution seront publiés sur le site internet de la Société, <http://www.fsdv.fr>, conformément à l'article R.225-73-1 du Code de Commerce. La demande d'inscription de projets de résolutions est accompagnée du texte des projets de résolutions qui peuvent être assorties d'un bref exposé des motifs.

Il est en outre rappelé que l'examen par l'Assemblée Générale des points à l'ordre du jour et des résolutions qui seront présentés est subordonné à la transmission par les intéressés, au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable de leurs titres dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

Le présent avis sera suivi d'un avis de convocation reprenant les éventuelles modifications apportées à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par des actionnaires et/ou le comité d'entreprise.

Le directoire.

1205345

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme, à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 582 625 €..

Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS

R.C.S. PARIS B 562 047 605

SIRET 562 047 605 00349

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2012

A la date du 20 août 2012

Nombre de titres formant le capital : 150 250

Nombre de titres ayant droit de vote : 113 691

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme, à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 582 625 €..
Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS
R.C.S. PARIS B 562 047 605
SIRET 562 047 605 00349

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2012

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Directoire sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012.
- Rapport du Conseil de Surveillance.
- Rapport du Conseil de Surveillance sur la gouvernance, les risques et les procédures de contrôle interne.
- Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés.
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance en application de l'Article L 225-235 du Code de Commerce.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par les Articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.
- Approbation des comptes sociaux (bilan, compte de résultat, annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2012.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Approbation des comptes consolidés (bilan, compte de résultat, annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2012.
- Quitus aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012.
- Renouvellement du mandat de deux membres du Conseil de Surveillance.
- Fixation des jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2012 - 2013.

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme, à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 582 625 €..
Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS
R.C.S. PARIS B 562 047 605
SIRET 562 047 605 00349

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2012

TEXTE DES RESOLUTIONS

(projet)

PREMIERE RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

Après :

- présentation du Rapport de Gestion
- lecture des observations du Conseil de Surveillance et du Rapport relatif à la gouvernance et aux procédures de contrôle interne
- lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes,

l'Assemblée Générale

1. approuve les termes de ces rapports
2. approuve les comptes sociaux (bilan, compte de résultat, annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2012, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes.

DEUXIEME RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

L'Assemblée Générale, sur présentation des rapports visés à la première résolution et sur le rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes consolidés

- 1°) approuve les termes de ces rapports
- 2°) approuve les comptes consolidés (bilan, compte de résultat, annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2012 tels qu'ils lui sont présentés faisant ressortir une perte consolidée de 222 000 € (Deux cent vingt deux mille euros), ainsi que les opérations traduites par ces comptes.

TROISIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Directoire, d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2012, qui s'élève à 657 516,32 € (Six cent cinquante sept mille cinq cent seize euros 32 ctes) au compte « Report à nouveau déficitaire » qui, d'un montant de 706 491,12 E (Sept cent six mille quatre cent quatre vingt onze euros 12 ctes), se trouvera ainsi ramené à 48 974,80 € (Quarante huit mille neuf cent soixante quatorze euros 80 ctes).

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'au cours des trois derniers exercices, il n'a pas été distribué de dividende.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, en exécution des articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve ledit rapport ainsi que les opérations qui y sont relatées.

CINQUIEME RESOLUTION

QUITUS AU DIRECTOIRE, AU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux membres du Directoire, et quitus de l'accomplissement de leur mandat aux membres du Conseil de Surveillance, pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

Elle donne également également quitus de leur mission à Messieurs les Commissaires aux Comptes pour l'exercice écoulé.

SIXIEME RESOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME INGA FENAL, MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de Madame Inga FENAL, membre sortant du Conseil de Surveillance, pour une durée de deux années, qui prendra fin le jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

SEPTIEME RESOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME COLETTE SEROT, MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de Madame Colette SEROT, membre sortant du Conseil de Surveillance pour une durée de deux années qui prendra fin le jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

HUITIEME RESOLUTION**FIXATION DES JETONS DE PRESENCE POUR L'EXERCICE 2012- 2013**

L'Assemblée Générale décide de fixer à 5 000 € (Cinq mille euros) le montant des jetons de présence à se répartir entre les membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 1^{er} avril 2012 – 31 mars 2013.

NEUVIEME RESOLUTION**POUVOIRS POUR LES FORMALITES**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 582 625 €
Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS
R.C.S. PARIS B 562 047 605
SIRET 562 047 605 00349

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 SEPTEMBRE 2012**

**EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE POUR
L'EXERCICE 1^{ER} AVRIL 2011 – 31 MARS 2012**

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

A l'issue de longues et difficiles tractations, au mois de décembre 2011 :

- F.S.D.V. et LECICO FRANCE ont conclu un accord transactionnel tant au titre du contentieux les opposant quant à l'utilisation de la marque « Sarreguemines » que sur divers autres points.
- F.S.D.V. et DUDSON FRENCH HOLDINGS, acquéreur en juillet 2009 de la société SARREGUEMINES VAISSELLE auprès de F.S.D.V., de leur côté, ont mis fin par protocole aux contestations soulevées dans le cadre de cette acquisition, en particulier quant à l'acquisition des biens immobiliers industriels situés à Digoin, nécessaire à l'exploitation de la société SARREGUEMINES VAISSELLE, dont les multiples reports étaient à l'origine de ces contestations.

1.1 – Le contenu de l'accord transactionnel entre F.S.D.V. et LECICO FRANCE

1.1.1 – Par cet accord :

- a. LECICO FRANCE versait à F.S.D.V. à titre transactionnel et forfaitaire la somme de 650 000 € HT, soit 777 400 € TTC, au titre des redevances de marques dues depuis octobre 2003
- b. F.S.D.V. lui cédait la marque « Sarreguemines » pour la seule Classe 11 (Produits Sanitaires) pour la somme de 250 000 € HT, soit 299 000 € TTC.
- c. LECICO FRANCE s'engageait irrévocablement à acquérir et F.S.D.V. à céder l'usine et les entrepôts de Vitry le François, exploités par LECICO FRANCE pour la somme de 1 000 000 €, engagement concrétisé par la signature d'une promesse de vente le 21 décembre 2011 prévoyant la signature de l'acte de vente pour fin mars 2012
- d. LECICO FRANCE se désistait de la procédure pendante devant la Cour d'Appel de Paris relative à l'utilisation de la marque « Sarreguemines », et F.S.D.V. renonçait au bénéfice des condamnations obtenues au titre du jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Paris le 24 juin 2010
- e. F.S.D.V. acceptait de donner mainlevée de l'hypothèque judiciaire prise sur divers biens immobiliers appartenant à LECICO FRANCE situés à Vitry le François.

Les différents protocoles consécutifs à cet accord transactionnel étaient rapidement mis en place et exécutés, **à l'exception de la cession de l'usine de Vitry le François**, dont la rédaction de l'acte de vente était retardée par l'absence de fourniture d'informations provenant de LECICO FRANCE, absence due vraisemblablement à la succession de dirigeants et à la non conservation ou la perte de documents propres à l'évolution de l'usine.

Une signature est actuellement envisagée pour fin septembre – début octobre 2012.

1.1.2 - L'impact de cet accord sur les comptes consolidés clos au 31 mars 2012 a une **incidence positive de 450 K€**.

Eu égard au retard pris par la cession de l'usine de Vitry le François à LECICO FRANCE, cette opération sera **comptabilisée dans les comptes de l'exercice à clore au 31 mars 2013**. Dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2012, l'usine de Vitry le François est déjà valorisée à son prix de cession attendu et figure donc pour un million d'euros (1 000 000 €) sous la rubrique de l'actif circulant « Immobilisations destinées à être cédées ». Cette réévaluation de la juste valeur de l'usine a contribué pour **215 K€** au résultat exceptionnel positif dégagé dans les comptes consolidés sur l'exercice.

1.1.3 - La trésorerie rapportée sur l'exercice par la finalisation de ces accords, sachant que F.S.D.V. est en situation de crédit de TVA, a été de **1 076,4 K€**, l'encaissement du prix de cession de l'usine de Vitry le François (**1 000 K€**) étant reportée sur l'exercice 2012-2013.

1.2 – Le contenu du protocole passé entre F.S.D.V. et DUDSON FRENCH HOLDINGS

1.2.1 - Par cet accord :

a. F.S.D.V. cédait à DUDSON FRENCH HOLDINGS :

- Le site industriel (terrains et bâtiments) de Digoin exploité par la société SARREGUEMINES VAISSELLE, filiale à 100 % de DUDSON FRENCH HOLDINGS, pour un prix de 850 000 €
- Le magasin de vente contigu pour un prix de 150 000 €.

b. F.S.D.V. cédait à SARREGUEMINES VAISSELLE les marques française et communautaire « Sarreguemines », dans toutes les Classes dans lesquelles elles ont été déposées, à l'exception de la Classe 11, ainsi que les marques semi-figuratives associées (logos), pour un prix de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC.

Un accord de coexistence tripartite était également signé entre F.S.D.V., SARREGUEMINES VAISSELLE et LECICO FRANCE afin d'encadrer les modalités d'exploitation des marques « Sarreguemines » dans le futur et éviter un risque de confusion dans leur exploitation.

c. F.S.D.V. acceptait de déroger sur un point aux dispositions de l'acte de cession des actions SARREGUEMINES VAISSELLE du 3 juillet 2009 et renonçait au règlement du solde du compte courant dû par SARREGUEMINES VAISSELLE (300 000 €)

d. F.S.D.V. acceptait de forfaitiser le montant de la garantie de passif liée à l'acte de cession ci-dessus rappelé à la somme de 125 000 €, payable comme suit :

- 50 000 € (somme forfaitaire et transactionnelle) versés à SARREGUEMINES VAISSELLE
- 75 000 € versés et bloqués au compte CARPA de l'Avocat de F.S.D.V., dans le cadre d'un litige opposant SARREGUEMINES VAISSELLE à un ancien salarié, la somme ne pouvant être débloquée que sur justification d'une transaction ou d'une décision de condamnation devenue définitive ou exécutoire au profit de ce salarié.

Les différents protocoles consécutifs à cet accord étaient également rapidement mis en place et totalement exécutés.

En particulier, l'acte de vente de l'usine (terrains et bâtiments industriels) de Digoin et du magasin était signé le 19 janvier 2012.

1.2.2 – L'impact de cet accord sur les comptes consolidés clos au 31 mars 2012 a une **incidence négative de (238 K€).**

1.2.3 – Entre encaissements et décaissements, la trésorerie nette apportée sur l'exercice par la finalisation de ces différents protocoles, eu égard à ce que F.S.D.V. est en situation de crédit de TVA, a été de **1 114 K€.**

1.3 – En résumé, l'impact des accords conclus avec LECICO France, d'une part, DUDSON FRENCH HOLDINGS et SARREGUEMINES VAISSELLE, d'autre part :

. a un impact positif net sur les comptes consolidés de	212 K€
. a généré un apport net de trésorerie sur l'exercice de	2 190 K€

sachant qu'un complément de **1 000 K€** sera encaissé dès la signature avec LECICO FRANCE de la vente de l'usine et des entrepôts de Vitry le François.

3.4 – Au cours de l'exercice, deux maisons de Cadres, en mauvais état, en vente depuis plusieurs années et dont la cession était problématique, ont pu être cédées, générant une plus-value sur la valeur de marché retenue en normes IFRS de **225 K€.**

3.5 – En février 2012, le Conseil de Surveillance de F.S.D.V. ayant donné son accord sur le prix et les conditions de règlement souhaitées, le Conseil Municipal de Digoin a décidé de l'acquisition mi 2012 d'un terrain d'une superficie de 59 886 m², situé en zone non urbanisable, pour un prix de 230 K€.

Eu égard à ces accords valant compromis de vente :

- La valeur de ce terrain a été virée au compte « Immobilisations destinées à être cédées »
- Le surplus de valorisation par rapport à son évaluation antérieure en normes IFRS, soit **145 K€**, étant porté à la rubrique du compte de résultat « Variation de valeur des immeubles de placement ».

3.6 – Enfin, postérieurement à la clôture de l'exercice, une Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 29 juin 2012, ratifiée elle-même par une seconde Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 7 août 2012 pour cause de délais de convocation de la première, a prorogé de 99 ans, soit jusqu'au 7 août 2111, la durée de la société qui expirait le 8 août 2012.

2 - CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS CONSOLIDES

(En K€)	du 01.04.2011 au 31.03.2012	du 01.04.2010 au 31.03.2011	Variation	
	A	B	Montant	% A/B
Chiffre d'affaires consolidé	270	525	(245)	- 47,6 %
Avoirs à établir	-	- (191) (1)		
<i>S/Total</i>	270	324		
Autres produits	57	70	(13)	- 18,5 %
Total	327	394	(67)	- 10,0 %

(1) – Contrepartie de l'annulation au 31.03.2011 de créances clients provisionnés à 100 %.

Le recul du chiffre d'affaires consolidé (- 245 K€, soit – 47,6 %) a pour origine :

- dans le cadre de l'accord transactionnel avec LECICO FRANCE (note 2.1.1), la seule facturation des impôts fonciers et de l'assurance des bâtiments avec effet du 1^{er} juillet 2011 : effet = 110 K€
- l'absence de facturation de redevance de marque à LECICO FRANCE sur l'exercice 2011-2012 (résiliation du contrat d'utilisation de la marque « Sarreguemines » avec effet du 30 juin 2010) : impact : = 75 K€
- l'absence de facturation du bail à construction des terrains de Vitry le François concédés à FINAMUR, à la suite de la cession de ces terrains à LECICO FRANCE avec effet de juin 2010 : impact = 28 K€.

3 – RESULTATS CONSOLIDES ET SITUATION FINANCIERE

3.1 – Le compte de résultat consolidé est résumé ci-après :

(En milliers d'euros)	31.03.2012	31.03.2011	Ecart	
			Montant	%
Produits d'exploitation (hors reprise de provision et avoirs à établir)	327	585	(258)	- 44 %
Charges d'exploitation (hors amortissements et provisions)	1 204	1 285	(81)	- 6,3 %
Excédent brut d'exploitation	(877)	(700)	+ 777	+ 25,3 %
Variation nette amort., provis. et avoirs à établir	+ 44	(97) (1)	+ 141	
Résultat courant	(833)	(797)	(36)	- 4,5 %
Résultat non courant et financier	+ 613	+ 280		
Impôts sur bénéfice et variation impôts différés	(2)	-		
Résultat net consolidé	(222)	(517)	(295)	- 57 %

(1) – dont 191 K€ d'avoirs à établir..

Le décalage entre produits (- 258 K€, soit - 44 %) et charges d'exploitation (- 81 K€, soit - 6,3 %) s'est, une nouvelle fois, accentué au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012, du fait :

- de la baisse du chiffre d'affaires analysée au point 2
- d'une baisse non proportionnelle des charges d'exploitation, du fait de l'importance de dépenses non récurrentes (**195 K€**) liées pour l'essentiel aux accords transactionnels signés en décembre 2011 avec LECICO FRANCE, d'une part et DUDSON FRENCH HOLDINGS, d'autre part, en dépit :
 - de la baisse des frais de personnel (- 79 K€, soit - 16 %)
 - de la baisse des loyers et frais annexes liée au déménagement des bureaux de la société.

Seul l'écart entre la reprise de provisions antérieurement constituées (reprise nette de dotations de 44 K€ au 31 mars 2012 et la charge nette de l'exercice précédent de 97 K€, (dont 191 K€ d'avoirs à établir) explique que le résultat courant déficitaire (- **833 K€** au 31.03.2012) ne progresse que de 4,5 % par rapport à celui enregistré au 31 mars 2011 (- 797 K€).

3.2 – Le **résultat non courant** de l'exercice clos le 31 mars 2012 est bénéficiaire de 619 K€ (contre 278 K€ au 31 mars 2011) et s'analyse comme suit :

3.2.1 – Plus-values sur cession d’actifs :	641 K€
3.2.1.1 – Plus-value sur cession d’actifs immobiliers :	
- Plus-value sur la valeur retenue en normes IFRS à la suite la de cession de deux maisons et d’un terrain situés à Sarreguemines :	225 K€
- Moins-value sur la valeur retenue en normes IFRS à la suite de la cession de l’usine (terrains et bâtiments industriels) de Digoin et du magasin de vente :	(13 K€)
- Variation nette des provisions pour dépréciation des terrains pour ajuster leur valeur estimée à celle du marché (normes IFRS) :	(21 K€)
3.2.1.2 - Plus-value sur cession d’autres actifs :	
- Sur cession de la marque « Sarreguemines » à LECICO FRANCE (produits sanitaires) pour la seule classe 11 :	250 K€
- Sur cession à SARREGUEMINES VAISSELLE de la marque « Sarreguemines » pour toutes les classes déposées, hors Classe 11, et des marques semi-figuratives associées (logos) :	200 K€
3.2.2 – Provisions pour risques et charges non courantes – Dotation nette :	(64 K€)
solde entre :	
- Provision pour charges non courantes (dont 135 K€ relative à une prime charges sociales incluses, accordée pour résolution des litiges et contentieux DUDSON et LECICO FRANCE) :	(146 K€)
- Reprise provision pour risque sur litige fiscal CIFIC :	47 K€
- Reprise provision pour litige prud’homal	35 K€
3.2.3 – Variation nette de valeur des immeubles de placement :	277 K€
- Ajustement du prix de marché initialement retenu (valeur en normes IFRS) de l’usine de Vitry le François (terrains, bâtiments industriels et entrepôts) au prix de cession convenu dans le compromis de vente signé :	215 K€
- Ajustement du prix de marché initialement retenu (valeur en normes IFRS) d’un terrain situé à Digoin, dénommé « Le Tonkin », au prix d’achat convenu avec la Ville de Digoin, acquéreur, prix confirmé par la délibération valant décision d’acquisition du Conseil Municipal :	145 K€
- Ajustement de la valeur estimée de maisons ouvrières délabrées situées à Vitry le François	(83 K€)
3.2.4 – Produits non courants :	225 K€
dont, au titre de la traduction comptable de l’accord transactionnel entre F.S.D.V. et LECICO FRANCE relatif au contentieux les opposant sur le point de l’utilisation par le dernier de la marque « Sarreguemines » en refusant de payer le montant de la redevance de marque correspondante :	200 K€

(Différence entre le montant cumulé de la facturation de la redevance d’utilisation de 1 300 K€ sous déduction de la provision constituée au 31 mars 2011, soit 850 K€, avec le montant de la redevance forfaitaire et transactionnelle fixée à 650 K€).

3.2.5 – Charges non courantes : (460 K€)

correspondant :

- Dans le cadre de l'accord signé avec DUDSON FRENCH HOLDINGS à la cession pour 1 € du compte courant de 300 K€ dû par SARREGUEMINES VAISSELLE (300 K€)
- Dans le cadre du même accord, forfaitisation à 125 K€ de la convention de garantie de passif : (125 K€)
- Dans le cadre d'une ancienne procédure prud'homale subsistante, versement d'un montant de montant déjà provisionné (voir ci-dessus 3.2.2). (35 K€)

3.3 – Après 6 K€ de frais financiers net des produits et 2 K€ d'impôt sur les bénéfices, le **résultat net consolidé** de l'exercice clos le 31 mars 2012 se traduit par une perte de **222 K€**, en amélioration de 295 K€ - à la faveur du résultat non courant analysé ci-dessus – sur la perte de 517 K€ enregistrée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011.

3.4 – SITUATION FINANCIERE

Au 31 mars 2012, le montant des **capitaux propres consolidés**, déduction faite des actions propres détenues, s'élève à **8 767 K€**, en diminution de 223 K€ (- 2,5 %), sur celui de l'exercice clos le 31 mars 2011 (8 990 K€), soit **77,112 €** par action contre une valeur de 79,074 € par action au 31 mars 2011.

La mise en œuvre, encore partielle au 31 mars 2012, des accords signés en décembre 2011 a un impact très positif sur la **trésorerie**, puisque celle-ci s'élève à **1 744 K€** contre 6 K€ au 31 mars 2011.

L'endettement financier, qui s'élevait à 221 K€ au 31 mars 2011, a été ramené à zéro, à l'exception des engagements de retraite, soit **17 K€** au 31 mars 2012.

En conséquence, la **trésorerie nette de toute dette financière** est positive et s'élève à **1 727 K€**, en amélioration de 1 941 K€, par rapport à la situation négative au 31 mars 2011 (- 214 K€).

4 – RESULTAT DE VOTRE SOCIETE

Votre société représente plus de 98 % du poids des chiffres consolidés.

Les développements précédents lui sont donc directement applicables.

Les seuls éléments de différenciation sont :

4.1 – Le chiffre d'affaires, qui s'élève pour l'exercice clos le 31 mars 2012 à **318 K€** (hors incidence comptable du règlement du contentieux avec LECICO FRANCE s'étant traduit par l'annulation de la facturation de redevance de marque de 2003 à 2010, soit – 1 300 K€, et la facturation du montant transactionnel et forfaitaire de la redevance soit 650 K€), pour un chiffre d'affaires consolidé de **327 K€**.

4.2 – Le **résultat net**, qui se traduit par un bénéfice de **657 K€**, contre une perte de 275 K€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Les principaux éléments de différenciation entre le résultat net comptable (**bénéfice de 657 K€**) et le résultat net consolidé (**perte de 222 K€**) au 31 mars 2012 sont les suivants :

- a. **les plus-values comptables** sur cessions de biens immobilier s'élèvent à **1 423 K€**, contre un montant de **191 K€** en consolidé (normes IFRS), en y incluant la variation nette des provisions pour dépréciation des terrains passées dans l'exercice pour ajuster leur valeur à celle du marché (incidence : + **1 232 K€**).

Ces plus-values comptables se décomposent en :

- 918 K€ provenant de la cession à DUDSON FRENCH HOLDINGS de l'usine, des terrains et du magasin d'usine de Digoïn :
 - 505 K€ provenant de la cession des deux maisons et d'un terrain à Sarreguemines.
- b. En sens inverse, les comptes sociaux ne prennent pas en compte la variation nette de valeur des immeubles de placement alors que les comptes consolidés en normes IFRS l'incluent (incidence – **277 K€**)
- c. Enfin, la dotation de l'exercice aux amortissements sur constructions représente une charge en comptes sociaux, alors qu'en comptes consolidés, cette même dotation est annulée, les immeubles étant considérés comme immeubles de placement (normes IAS 40) (incidence – **77 K€**).

5 – PERSPECTIVES D'AVENIR

Il y a lieu de rappeler, en préalable, qu'à la suite de la cession faite ou à venir des usines de Digoïn et de Vitry le François, votre société ne perçoit plus de revenus, hors ceux procurés par les loyers des maisons ouvrières, et le placement de la trésorerie existante. Leur faible niveau est sans commune mesure avec celui des charges d'exploitation.

Eu égard aux encaissements reçus à la suite des accords passés en décembre 2011, aucune cession nouvelle de bien immobilier n'est intervenue depuis avril 2011.

Le choix du mode de mise en valeur pour les Actionnaires, de la société, ou de ses actifs immobiliers, est rendu délicat par l'incertitude prévalant, à l'heure actuelle, sur l'évolution de la fiscalité, applicable selon les modalités possibles envisageables.

Une fois encore, il paraîtrait sage d'attendre de connaître les règles fiscales applicables ces cinq prochaines années pour déterminer la meilleure manière de mettre en valeur les actifs immobiliers pour les Actionnaires ou la société.

De celle-ci dépendra également la décision à prendre quant au niveau de structure administrative auquel il y a lieu alors de positionner votre société.

LE DIRECTOIRE

FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €
Siège social : 30/32, rue de Chabrol 75010 PARIS
R.C.S. Paris B 562 047 605

BILAN CONSOLIDE AU 31 MARS 2012

ACTIF (chiffres en milliers d' Euros)

	NOTE	31.03.2012			31.03.2011
		BRUT	Amortis Prov/	NET	NET
Immobilisations incorporelles	4	1 672	1 667	5	5
Immobilisations corporelles	5	10 745	4 803	5 942	8 191
. Autres immobilisations financières	6	23	3	20	49
ACTIF IMMOBILISE		12 440	6 473	5 967	8 245
Impôts différés actif	20	0		0	1 528
. Avances et acomptes		30	0	30	17
. Clients et comptes rattachés	7	222	62	160	1 207
. Immobilisations destinées à être cédées	5	1 230	0	1 230	0
. Autres créances	8	194	0	194	407
. Disponibilités	9	1 744	0	1 744	6
. Compte de régularisation actif	10	17	0	17	25
ACTIF CIRCULANT		3 437	62	3 375	1 662
TOTAL ACTIF		15 877	6 535	9 342	11 435

FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €
Siège social : 30/32, rue de Chabrol 75010 PARIS
R.C.S. Paris B 562 047 605

BILAN CONSOLIDE AU 31 MARS 2012

PASSIF (chiffres en milliers d' Euros)

	NOTES	AU 31.03.2012	AU 31.03.2011
Capital		4 584	4 584
Prime émission		0	0
Réserves consolidées		6 908	7 426
Résultat exercice consolidé		-222	-517
Actions propres détenues		-2 503	-2 503
Capitaux propres du Groupe	11	8 767	8 990
Provisions / risques et charges	12 - a	250	250
Provisions engagements de retraite	12 - b	17	14
Provisions pour risques & charges		267	264
Impôts différés passif	20	0	1 528
Emprunts	13	0	206
Dettes d'exploitation		65	73
Dettes diverses		243	374
Dettes d'exploitation	14	308	447
TOTAL PASSIF		9 342	11 435

FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €
Siège social : 30/32, rue de Chabrol 75010 PARIS
R.C.S. Paris B 562 047 605

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 MARS 2012

	NOTES	31/03/2012	31/03/2011
Chiffre d'affaires	16	270	515
Régularisation Chiffre d'Affaires		0	-191
Production stockée		0	0
		270	324
Reprises / provisions	17	109	223
Transfert de charges		0	0
Autres produits	16	57	70
TOTAL DES PRODUITS		436	617
Achats consommés		6	8
Autres achats & charges externes		479	456
Impôts & taxes		301	324
Frais de personnel		412	491
Dotation nette aux amortissements	17	14	3
Dotation aux provisions	17	51	126
Autres charges		6	6
TOTAL DES CHARGES		1 269	1 414
A RESULTAT D'EXPLOITATION COURANT		(833)	(797)
Plus ou Moins value de cession d'immobilisation	18,1	641	606
Dotation/Reprise nette aux provisions risques & charges	18,2	(64)	(120)
Variation de valeur des immeubles de placement	18,3	277	(200)
Produits non courants	18,4	225	0
Charges non courants	18,5	(460)	(8)
B RESULTAT NON COURANT	18	619	278
C RESULTAT FINANCIER		(6)	2
RESULTAT AVANT IMPOT (A + B + C)		(220)	(517)
Reprise provision pour dépréciation actif en cours de cession		0	0
RESULTAT AVANT IMPOT (Après déconsolidation Sarreguemines vaisselle)		(220)	(517)
Impôt sur les bénéfices / Exit Taxe	19	(2)	0
Provision pour impôts différé (variation)	20	0	0
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	21	(222)	(517)

FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES - en milliers d' euros

	mars-12	mars-11
Résultat net des sociétés intégrées	(222)	(517)
<i>Elimination des charges & des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>		
Variation des amortissements	7	3
Variation des provisions	(940)	(217)
Variation des impôts différés	0	2
Plus ou moins value de cession	(812)	(407)
<i>Capacité d'autofinancement</i>	<i>(1 967)</i>	<i>(1 136)</i>
variation du besoin en fonds de roulement	1 965	(343)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L ACTIVITE	(2)	(1 479)
Acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	(30)	(5)
Acquisition d'immobilisations financières	0	(16)
Cession d'immobilisations	1 956	1 054
Cession Immobilisations financières	26	151
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D INVESTISSEMENT	1 952	1 184
Remboursement d'emprunts	(112)	(39)
Prêts & Dépôts	(100)	100
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(212)	61
VARIATION DE TRESORERIE	1 738	(234)
TRESORERIE A L OUVERTURE DE L EXERCICE	6	240
TRESORERIE A LA FERMETURE DE L EXERCICE	1 744	6

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €
Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS
R.C.S. PARIS B 562 047 605
SIRET n°562 047 605 00349

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2012

PREAMBULE

Depuis l'exercice de 15 mois du 1^{er} janvier 2009 au 31 mars 2010 (décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2009), l'exercice social de la société d'une durée de 12 mois commence le 1^{er} avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2012 ont été arrêtés par le Directoire le 22 juin 2012 et examinés par le Conseil de surveillance le 28 juin 2012.

NOTE N° 1 – PRINCIPES COMPTABLES

1.1 – PRINCIPES GENERAUX

Les comptes consolidés du groupe F.S.D.V. au 31 mars 2012 sont établis et présentés selon les normes comptables internationales (IFRS) découlant du règlement CE n° 1606/2002 publié au JOCE du 11 septembre 2002, concernant les sociétés cotées pour l'établissement des comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les premiers comptes publiés selon les normes IAS/IFRS sont ceux de l'exercice 2005.

Les principaux changements apportés par les normes IFRS sont les suivants :

1-1-1 – Méthode d'évaluation des actifs corporels :

Dans le cadre de la 1^{ère} adoption des normes IFRS, les terrains et constructions ont été évalués sur la base d'un rapport d'expertise établi par un cabinet de premier plan. Pour tenir compte de la situation spécifique de la plupart des biens – usines et terrains industriels situés dans des villes de taille moyenne et exploités par des sociétés dont pour certaines, extérieures au groupe FSDV, la pérennité n'était pas assurée – une décote substantielle a été appliquée aux valeurs figurant dans le rapport d'expertise.

Les autres actifs corporels n'ont pas fait l'objet de modification dans la méthode d'évaluation.

Depuis la cession de la société SARREGUEMINES VAISSELLE, effective le 3 juillet 2009, la totalité des actifs immobiliers de la société sont considérés comme « Immeubles de Placement », et sont évalués selon le modèle de la juste valeur conformément à la possibilité offerte par l'IAS 40 au titre des normes IFRS.

1-1-2 – Provisions pour indemnités de départ en retraite :

Les indemnités de départ en retraite – à l'ouverture et en fin de d'exercice (norme IAS 19) - ont donné lieu à la constitution d'une provision résultant du calcul de la valeur actuelle nette de ces prestations futures.

Depuis l'exercice 2008 la méthode dite des unités de crédit projetées, standard usuel de calcul de cette provision, a été utilisée.

Cette méthode consiste à calculer personne par personne le montant des droits acquis à la clôture de l'exercice, compte tenu de l'ancienneté, sur la base du montant prévisionnel du salaire à la date légale de départ en retraite (65 ans), et d'une augmentation prévisionnelle annuelle des salaires (taux retenu : 2 %).

Ce calcul est pondéré par un coefficient de probabilité d'être en vie, et au service de l'entreprise, à l'âge légal de départ en retraite.

Il est enfin pondéré par un taux d'actualisation (5,5 % retenu pour l'exercice 2011 - 2012).

1.2 – METHODES DE CONSOLIDATION

1.2.1) La consolidation a été effectuée sur la base de comptes arrêtés au 31 mars 2012,

Les filiales du Groupe ont été consolidées en retenant la méthode de l'intégration globale, les sociétés étant sous contrôle exclusif de F.S.D.V.

Aucune différence de première consolidation n'apparaît au bilan consolidé, même sous forme résiduelle, les dates des prises de participation étant anciennes.

1.2.2) Retraitement des comptes sociaux.

- Des éliminations sont effectuées sur toutes les transactions intra-groupes, les mouvements internes étant annulés, ainsi que les dettes et créances réciproques.
- Les actions d'autocontrôle et les actions propres détenues sont déduites des capitaux propres consolidés pour leur valeur historique d'acquisition (février 1978).
- Impôts différés : la situation fiscale latente résulte :
 - des impôts à payer ou payés d'avance, relatifs à certains produits ou charges inclus dans le résultat comptable d'un exercice, mais imposables ou déductibles fiscalement au cours d'exercices différents
 - des éliminations ou retraitements réalisés au cours des opérations de consolidation.
 - L'application des normes IFRS conduit à la constatation de plus-values latentes sur les biens immobiliers, ce qui entraîne la reconnaissance de passifs d'impôts différés.
 - L'incidence fiscale des reports déficitaires (note n°20), compte tenu de l'absence probable de récupération de ces derniers sur les trois prochaines années, **n'est constatée** en impôts différés actif, qu'à hauteur des impôts différés passif.
 - En conséquence, le montant des impôts différés actif et passif est identique, Du fait de la compensation s'opérant entre ces actifs et ces passifs, ceux-ci n'apparaissent pas au bilan consolidé mais sont précisés en note n° 20 de l'annexe.

1.3- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles représentent, pour l'essentiel la valeur d'acquisition de logiciels informatiques qui sont totalement amortis au 31 mars 2012.

1.4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1.4-1) Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- à leur juste valeur pour les biens immobiliers (norme IFRS – AS 40 – note 1.1.1), les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat sur la période au cours de laquelle elles se produisent (voir Note n° 5 de l'annexe).
- à leur valeur d'acquisition pour les autres immobilisations corporelles.

1.4-2) Les biens immobiliers ne font pas l'objet d'amortissement. Les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées de vie moyenne suivantes

Matériel et outillage industriel	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Mobilier	10 ans
Agencements et installations	10 ans

1.4-3) Les immobilisations dont la vente est considérée hautement probable à la clôture de l'exercice sont présentées en Actif circulant sous une rubrique distincte intitulée « Immobilisations destinées à être cédées » - voir Note n° 1.9 de l'annexe.

1.5- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont constituées essentiellement de prêts et de dépôts et cautionnements.

Les prêts sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une probabilité de non-remboursement.

1.6- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES

Ils sont valorisés à leur valeur nominale et sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur fait apparaître un risque de non-règlement.

1.7- VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières figurent au bilan à leur valeur d'acquisition.

Pour les titres cotés, une provision est constituée pour ceux dont la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur de marché.

1.8- IMPÔTS SUR LES BENEFICES ET IMPÔTS DIFFERES

L'impôt sur les bénéfices correspond à l'impôt dû par la société F.S.D.V., tête de groupe d'un accord d'intégration fiscale avec effet du 1^{er} avril 2010. Cet impôt est corrigé de la fiscalité différée calculée selon la méthode du report variable, laquelle ne concerne que les décalages temporaires sur les retraitements de consolidation (voir Note n° 1.2.2).

1.9 – PRESENTATION AU BILAN DES IMMOBILISATIONS DESTINEES A ETRE CEDEES

Au 31 mars 2012, à la suite :

- d'un protocole d'accord transactionnel signé le 05 décembre 2011 – article 5 - entre la société F.S.D.V. et la société LECICO France, il a été convenu d'un engagement irrévocable d'achat par LECICO France, & d'un engagement irrévocable de vendre par la société F.S.D.V. de la partie d'usine de Vitry le François exploitée par LECICO France et faisant l'objet actuellement d'un bail commercial en date du 05 février 1982, et de son avenant en date du 28 juin 2006, moyennant une somme de 1.000.000 € (un million d'euros) plus les droits d'enregistrement.

- d'une décision du conseil de surveillance de F.S.D.V en date du 17 novembre 2011, complétée d'une délibération du conseil municipal de la commune de Digoin, de céder au profit de la ville de Digoin un terrain en zone d'urbanisation future d'une surface de 59.886 m², sous la condition impérative d'un paiement fractionné intervenant mi-2012 pour la moitié et mi 2013 pour l'autre moitié, moyennant la somme de 230.000 € (deux cent trente mille euros).

Ces biens immobiliers ont été classés sous la rubrique « Immobilisations destinées à être cédées »

Ces biens ont été évalués au prix de cession convenu., L'augmentation de valeur constatée entre ce prix de cession et l'estimation de juste valeur retenue au 31 mars 2011 au bilan consolidé a été enregistrée dans le compte de résultat (rubrique : Résultat non courant – Variation de valeur des immeubles de placement), conformément au modèle de juste valeur prévu par la norme IAS 40 et retenu par la société (note n° 1.4.1 de l'annexe).

NOTE N° 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1 – Société consolidante

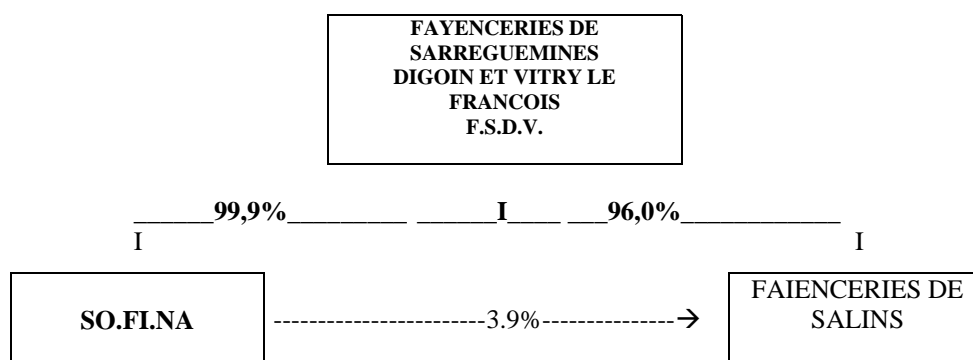
NOM	FORME SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	% INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION
F.S.D.V.	S.A. Directoire et Conseil de Surveil.	5, rue du Helder 75009 PARIS	562 047 605	Société- mère	IG ●

2.2 – Périmètre de consolidation

NOM	FORME SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	% INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION
FAIENCERIES DE SALINS	S.A.	5, rue du Helder 75009 PARIS	625 480 223	99,81 %	IG
SOFINA	S.A.	5, rue du Helder 75009 PARIS	302 220 652	95,87 %	IG

● - IG = Intégration globale

2.3 - STRUCTURE JURIDIQUE SIMPLIFIEE AU 31 MARS 2012



2.4- INTERETS MINORITAIRES

Il n'existe pas d'intérêts minoritaires, à l'exception des actions détenues par les Administrateurs des filiales (chiffre non significatif).

NOTE N° 3 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

A l'issue de longues et difficiles tractations, au mois de décembre 2011 :

- F.S.D.V. et LECICO FRANCE ont conclu un accord transactionnel tant au titre du contentieux les opposant quant à l'utilisation de la marque « Sarreguemines » que sur divers autres points.
- F.S.D.V. et DUDSON FRENCH HOLDINGS, acquéreur en juillet 2009 de la société SARREGUEMINES VAISSELLE auprès de F.S.D.V., de leur côté, ont mis fin par protocole aux contestations soulevées dans le cadre de cette acquisition, en particulier quant à l'acquisition des biens immobiliers industriels situés à Digoin, nécessaire à l'exploitation de la société SARREGUEMINES VAISSELLE, dont les multiples reports étaient à l'origine de ces contestations.

3.1 – Le contenu de l'accord transactionnel entre F.S.D.V. et LECICO FRANCE

3.1.1 – Par cet accord :

- a. LECICO FRANCE versait à F.S.D.V. à titre transactionnel et forfaitaire la somme de 650 000 € HT, soit 777 400 € TTC, au titre des redevances de marques dues depuis octobre 2003
- b. F.S.D.V. lui cédait la marque « Sarreguemines » pour la seule Classe 11 (Produits Sanitaires) pour la somme de 250 000 € HT, soit 299 000 € TTC.
- c. LECICO FRANCE s'engageait irrévocablement à acquérir et F.S.D.V. à céder l'usine et les entrepôts de Vitry le François, exploités par LECICO FRANCE pour la somme de 1 000 000 €, engagement concrétisé par la signature d'une promesse de vente le 21 décembre 2011 prévoyant la signature de l'acte de vente pour fin mars 2012
- d. LECICO FRANCE se désistait de la procédure pendante devant la Cour d'Appel de Paris relative à l'utilisation de la marque « Sarreguemines », et F.S.D.V. renonçait au bénéfice des condamnations obtenues au titre du jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Paris le 24 juin 2010
- e. F.S.D.V. acceptait de donner mainlevée de l'hypothèque judiciaire prise sur divers biens immobiliers appartenant à LECICO FRANCE situés à Vitry le François.

Les différents protocoles consécutifs à cet accord transactionnel étaient rapidement mis en place et exécutés, **à l'exception de la cession de l'usine de Vitry le François**, dont la rédaction de l'acte de vente était retardée par l'absence de fourniture d'informations provenant de LECICO FRANCE, absence due vraisemblablement à la succession de dirigeants et à la non conservation ou la perte de documents propres à l'évolution de l'usine.

Une signature est actuellement envisagée pour fin septembre – début octobre 2012.

3.1.2 - L'impact de cet accord sur les comptes consolidés clos au 31 mars 2012 est le suivant :

. Le montant cumulé de la facturation de l'utilisation de la marque « Sarreguemines » au 30 juin 2010 (jugement du Tribunal de Grande Instance de Paris et date de dénonciation de l'accord d'utilisation par LECICO FRANCE) étant de 1 300 K€ HT, provisionné à hauteur de 850 K€ au 31 mars 2011, la fixation d'une redevance forfaitaire et transactionnelle à hauteur de 650 K€ a un impact positif de	200 K€
. La marque « Sarreguemines » n'étant pas valorisée au bilan de F.S.D.V., sa cession pour la seule Classe 11 génère une plus-value de	250 K€
Incidence sur les comptes consolidés clos au 31 mars 2012 de l'accord transactionnel entre F.S.D.V. et LECICO FRANCE	450 K€

Eu égard au retard pris par la cession de l'usine de Vitry le François à LECICO FRANCE, cette opération sera **comptabilisée dans les comptes de l'exercice à clore au 31 mars 2013**. Dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2012, l'usine de Vitry le François est déjà valorisée à son prix de cession attendu et figure donc pour un million d'euros sous la rubrique de l'actif circulant « Immobilisations destinées à être cédées ». Cette réévaluation de la juste valeur de l'usine a contribué pour **215 K€** au résultat exceptionnel positif dégagé sur l'exercice du fait de l'application de la norme IAS 40 aux immeubles de placement (voir note n° 1.9 de l'annexe)

3.1.3 - La trésorerie rapportée sur l'exercice par la finalisation de ces accords, sachant que F.S.D.V. est en situation de crédit de TVA, a été de **1 076,4 K€**, l'encaissement du prix de cession de l'usine de Vitry le François (1 000 K€) étant reportée sur l'exercice 2012-2013.

3.2 – Le contenu du protocole passé entre F.S.D.V. et DUDSON FRENCH HOLDINGS

3.2.1 – L'accord avec DUDSON FRENCH HOLDINGS et SARREGUEMINES VAISSELLE était signé eu égard :

- A la dégradation constatée de la situation tant de la société SARREGUEMINES VAISSELLE que de celle du Groupe DUDSON HOLDINGS, dans leurs comptes respectifs publiés
- A l'information officielle de la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit au profit de DUDSON HOLDINGS moyennant entre autres conditions une prise d'hypothèque sur l'usine de Digoin.

Par cet accord :

a. F.S.D.V. cédait à DUDSON FRENCH HOLDINGS :

- Le site industriel (terrains et bâtiments) de Digoin exploité par la société SARREGUEMINES VAISSELLE, filiale à 100 % de DUDSON FRENCH HOLDINGS, pour un prix de 850 000 €
- Le magasin de vente contigu pour un prix de 150 000 €.

b. F.S.D.V. cédait à SARREGUEMINES VAISSELLE les marques française et communautaire « Sarreguemines », dans toutes les Classes dans lesquelles elles ont été déposées, à l'exception de la Classe 11, ainsi que les marques semi-figuratives associées (logos), pour un prix de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC.

Un accord de coexistence tripartite était également signé entre F.S.D.V., SARREGUEMINES VAISSELLE et LECICO FRANCE afin d'encadrer les modalités d'exploitation des marques « Sarreguemines » dans le futur et éviter un risque de confusion dans leur exploitation.

c. F.S.D.V. acceptait de déroger sur un point aux dispositions de l'acte de cession des actions SARREGUEMINES VAISSELLE du 3 juillet 2009 et renonçait au règlement du solde du compte courant dû par SARREGUEMINES VAISSELLE (300 000 €)

d. F.S.D.V. acceptait de forfaitiser le montant de la garantie de passif liée à l'acte de cession ci-dessus rappelé à la somme de 125 000 €, payable comme suit :

- 50 000 € (somme forfaitaire et transactionnelle) versés à SARREGUEMINES VAISSELLE
- 75 000 € versés et bloqués au compte CARPA de l'Avocat de F.S.D.V., dans le cadre d'un litige opposant SARREGUEMINES VAISSELLE à un ancien salarié, la somme ne pouvant être débloquée que sur justification d'une transaction ou d'une décision de condamnation devenue définitive ou exécutoire au profit de ce salarié.

Là également, les différents protocoles consécutifs à cet accord étaient rapidement mis en place et totalement exécutés.

En particulier, l'acte de vente de l'usine (terrains et bâtiments industriels) de Digoin et du magasin était signé le 19 janvier 2012.

3.2.2 – L'impact de cet accord sur les comptes consolidés clos au 31 mars 2012 est le suivant :

. Moins-value sur la valeur de marché retenue en normes IFRS au titre de la cession de l'usine de Digoin et du magasin :	(13 K€)
. La marque « Sarreguemines » et les marques semi-figuratives (logos) n'étant pas valorisés au bilan de F.S.D.V., leur cession génère une plus-value de :	200 K€
. En sens inverse, la cession du compte courant dû par SARREGUEMINES VAISSELLE pour 1 € a une incidence négative de :	(300 K€)
. Il en est de même de la forfaitisation de la Garantie de Passif :	(125 K€)
Incidence sur les comptes consolidés clos le 31 mars 2012 de l'accord entre F.S.D.V., DUDSON FRENCH HOLDINGS et SARREGUEMINES VAISSELLE :	(238 K€)

3.2.3 – Entre encaissements et décaissements, la trésorerie nette apportée sur l'exercice par la finalisation de ces différents protocoles, eu égard à ce que F.S.D.V. est en situation de crédit de TVA, a été de **1 114 K€**.

3.3 – En résumé, l'impact des accords conclus avec LECICO France, d'une part, DUDSON FRENCH HOLDINGS et SARREGUEMINES VAISSELLE, d'autre part :

. a un impact positif sur les comptes consolidés de	
. au titre des protocoles avec LECICO FRANCE (hors cession usine et entrepôts de Vitry le François)	450 K€
. au titre des protocoles avec DUDSON FRENCH HOLDINGS et SARREGUEMINES VAISSELLE (intégrant la cession de l'usine de Digoin et du magasin)	(238 K€)
	<hr/>
Total	212 K€
. a généré un apport net de trésorerie sur l'exercice de	
. du fait des accords avec DUDSON FRENCH HOLDINGS et SARREGUEMINES VAISSELLE	1 114 K€
. du fait des accords avec LECICO FRANCE	1 076 K€
	<hr/>
Total	2 190 K€

sachant qu'un complément de 1 000 K€ sera encaissé dès la signature avec LECICO FRANCE de la vente de l'usine et des entrepôts de Vitry le François.

3.4 – Au cours de l'exercice, deux maisons de Cadres, en mauvais état, en vente depuis plusieurs années et dont la cession était problématique, ont pu être cédées, générant une plus-value sur la valeur de marché retenue en normes IFRS de **225 K€**.

3.5 – Enfin, en février 2012, le Conseil de Surveillance de F.S.D.V. ayant donné son accord sur le prix et les conditions de règlement souhaitées, le Conseil Municipal de Digoïn a décidé de l'acquisition mi 2012 d'un terrain d'une superficie de 59 886 m², situé en zone non urbanisable, pour un prix de 230 K€.

Eu égard à ces accords valant compromis de vente :

- La valeur de ce terrain a été virée au compte « Immobilisations destinées à être cédées »
- Le surplus de valorisation par rapport à son évaluation antérieure en normes IFRS, soit **145 K€**, étant porté à la rubrique du compte de résultat « Variation de valeur des immeubles de placement » (note 1.9).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS – BILAN

ACTIF

NOTE N° 4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d Euros	31.03.2011	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.03.2012
LOGICIELS (1)	1 667	0	0	1.667
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5	0	0	5
VALEURS BRUTES	1.672	0	0	1.672
AMORTISSEMENTS	1.667	0	0	1.667
VALEURS NETTES	5	0	0	5

NOTE N° 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

5.1 – TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'€uros	31.03.2011 IFRS	ACQUISITI	VIREMENT DE COMPTE		VALEURS COMPTABL	CESSION CPTÉ IFRS CREDIT BAIL	CESSION CPTÉ IFRS AUTRES BIENS	31.03.2012 IFRS
			COMPL. VAL.IFRS	VRT CPTÉ (3)				
TERRAINS	5.652		145 (2)	(1 007)				4.790
CONSTRUCTIONS	11.127		215 (2)	(2 749)	(1 411)	(921)	(909)	5 352
AGENCEMENT - INSTALLAT.	1.218			(451)	(337)			430
INSTALLATIONS TECHNIQUES	26			-	-			26
AUTRES IMMOBILISATIONS	301	1		(19)	(136)			147
TOTAL VALEURS BRUTES	18.324	1	360	(4 226)	(1 884)	(921)	(909)	10 745
		Dotation. Amortis/ Provision						
PROVISIONS DEPREC TERRAINS	722	83 (1)		(30)				775
AMORTIS CONSTRUCTION	9.098			(2 947)	(1 734)	(550)		3 867
AMORTISSEMENTS AUTRES IMMO CORPORELLES	313	3		(19)	(136)			161
S/TOTAL DEPRECIATION OU AMORTISSEMENTS	10.133	86		(2 996)	(1 870)	(550)		4 803
VALEUR NETTE IMMO.CORPORELLES	8 191	(85)	360	(1 230)	(14)	(371)	(909)	5 942
IMMOBILISATIONS DESTINEES A ETRE CEDEES				1 230				

(1) Dépréciation complémentaire pour ajuster au prix de cession la valeur estimée des maisons ouvrières délabrées de Vitry le François.

(2) Ajustement du prix de marché initialement retenu (valeur en normes IFRS) au prix de cession convenu de l'usine de Vitry le François (**215 K€**) (note 3.1.1.c) d'une part, du terrain « Le Tonkin » à Digoin (**145 K€**) d'autre part.

(3) Virement des comptes respectifs d'Immobilisations au compte « Immobilisations destinées à être cédées » de l'usine de Vitry le François et au terrain de Digoin. Les valeurs mentionnées incluent les ajustements ci-dessus explicités.

5.2 - NOTE RELATIVE AU TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

5.2.1 – Pour les raisons explicitées en note 1.9 « *Présentation au bilan des immobilisations destinées à être cédées* », le terrain de Digoin « le Tonkin » - suite à l'accord signé avec la mairie de Digoin d'acquiescer ce terrain - ainsi que l'usine et les terrains de Vitry le François qui ont fait l'objet du protocole d'accord transactionnel signé le 05/12/2011 avec LECICO France ont été classés en « *Immobilisations destinées à être cédées* » et sortis des comptes « *Terrains* » et « *Constructions* ».

5.2.2 - L'impact sur le résultat consolidé de l'application de la norme IAS 40 du référentiel IFRS (application du modèle de la juste valeur) est un profit net de 277 K€ constaté en Résultat non courant et analysé comme suit :

- profit additionnel de 360 K€ constaté sur les immobilisations destinées à être cédées,
- perte de 83 K€ sur la réestimation de la juste valeur de maisons ouvrières délabrées de Vitry le François.

NOTE N° 6 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En milliers d'Euros	31.03.2011	AUGMENTATION	DIMINUTION	31.03.2012
PRETS	3			3
DEPOTS CAUTIONNEMENTS	46		26	20
VALEURS BRUTES	49			23
DEPRECIATIONS	0	3	0	3
VALEURS NETTES	49	3	26	20

NOTE N° 7- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Analyse du poste Clients et des provisions correspondantes

En K€	Au 31 mars 2011			Reprises		Variation nette	Au 31 mars 2012		
	Créance	Prov.	Créance nette	Créance	Prov.		Créance	Prov.	Créance nette
Céramique de Sarreguem.	1 344	(1 344)	-	(1 344)	(1 344)		-	-	-
Lecico France	1 635	(850)	785	(1 555)	(850)	28	108	-	108
Faïence et Cristal de Fr.	9	(7)	2	-	-	3	26	(21)	5
Sarreguemines Vaisselle	127	(41)	86	-	-	(78)	49	(41)	8
C/C Sarreguemines Vaiss.	300	-	300			(300)	-	-	-
Finamur	34	-	34			5	39	-	39
TOTAL	3 449	(2 242)	1 207	(2 899)	(2 194)	(342)	222	(62)	160

La baisse significative du montant brut des créances et des provisions constituées résulte des éléments suivants :

- annulation créance et provision constituée à 100 % due par la société « CERAMIQUE DE SARREGUEMINES)
- Traduction comptable de l'accord avec LECICO FRANCE relatif aux redevances de marques dues au titre de l'utilisation de la marque « Sarreguemines », fixée à titre transactionnel et forfaitaire à 650 000 € HT, soit 777 400 € TTC (note 3.11.a), et au règlement des autres sommes facturées
- Traduction comptable de la cession pour 1 € du compte courant SARREGUEMINES VAISSELLE (note 3.2.1. c).

NOTE N° 8 - AUTRES CREANCES

En milliers d'Euros	31.03.2011	VARIATION NETTE	31.03.2012
AUTRES CREANCES	407	(213) (1)	194 (2)
TOTAL	407		194

(1) – dont règlement :

- Solde créance sur cession actions Sarreguemines Vaisselle du 3 juillet 2009 123 K€
- Créance sur cession maisons ouvrières signées au 31 mars 2011 170 K€

(2) – dont 180 K€ de crédit de TVA.

NOTE N° 9 - TRESORERIE

En milliers d'Euros	31.03.2011	VARIATION NETTE	31.03.2012
DISPONIBILITE	6	(1)	1.744
TOTAL	6		1.744

(1) Correspondant à l'apport de trésorerie résultant de la mise en œuvre des accords passés avec LECICO FRANCE d'une part, DUDSON FRENCH HOLDINGS et SARREGUEMINES VAISSELLE d'autre part, (note 3.1.3 et 3.2.3), sous déduction du remboursement de dettes financières (note 13) et du règlement des dépenses courantes.

Au 31 mars 2012, la trésorerie est placée pour l'essentiel sur des comptes à terme d'échéance de moins d'un mois auprès d'un établissement bancaire français présentant un risque de crédit très faible.

NOTE N° 10 - COMPTE DE REGULARISATION ACTIF

En milliers d'Euros	31.03.2011	31.03.2012
Intérêts à payer sur crédit-bail	1	0
Autres charges comptabilisées d'avance	<u>24</u>	<u>17</u>
	25	17

PASSIF

NOTE N° 11 - FONDS PROPRES CONSOLIDES (hors part des minoritaires)

En milliers d'Euros	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL	RESERVES CONSOLIDEES	FONDS PROPRES CONSOLIDES
SITUATION NETTE NON RETRAITEE AU 31.03.2011	150.250	4.583	6.910	11.493
ACTIONS D'AUTO-CONTROLE DETENUES	(36 559) ❶	(1.115)	(1 388)	(2.503) ❶
SITUATION NETTE RETRAITEE AU 31.03.2011	121 691	3.468	5.522	8.990
Reprise provision réglementée				
Régularisation diverses			(1)	(1)
RESULTAT DE L'EXERCICE			(222)	(222)
SITUATION NETTE AU 31.03.2012	121 691	3.468	5.299	8.767

- ❶ Se répartissent en : 28 559 actions F.S.D.V. détenues par SOFINA
8 000 actions propres détenues par F.S.D.V.

Le montant de 2.503 K€ représentant la valeur de détention des actions propres détenues exclut l'incidence de la plus-value réalisée lors de l'apport de ces actions par les FAIENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT (dénomination actuelle SARREGUEMINES VAISSELLE) à SOFINA en 1985, opération rendue obligatoire à la suite de la fusion – absorption par F.S.D.V. en décembre 1984 de la COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE CERAMIQUE (CIFIC) – à l'époque maison - mère des FAIENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT.

NOTE N° 12 -a - PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'Euros	31.03.2011	Dotation	Reprise	31.03.2012
CONTENTIEUX	71	8	71 (1)	8
CHARGES	179	164 (2)	101	242
TOTAL	250	172	172	250

- (1) – dont 47 K€ concernant un litige fiscal en matière de taxe professionnelle de la société CIFIC pour les années 2008 et 2009, suite au prononcé du dégrèvement demandé.
- (2) – dont provision relative à une prime charges sociales incluses accordée pour résolution des litiges et contentieux DUDSON et LECICO FRANCE pour 135 K€

NOTE N° 12 - b - PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

En milliers d'Euros	31.03.2011	Dotation	Reprise	31.03.2012
	14	3		17

NOTE N° 13 – EMPRUNTS ET AUTRES DETTES FINANCIERES

En milliers d'Euros	31.03.2011	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.03.2012
PRET RELAIS	100	0	100	0
DIVERS	83	0	83	0
CREDIT BAIL (1)	23	0	23	0
TOTAL	206		206	0

(1) – correspond à la levée d'option des biens faisant l'objet d'un Crédit-Bail Immobilier, levée d'option réalisée en septembre 2011 pour permettre la cession totale de l'usine de Digoïn à DUDSON FRENCH HOLDINGS (note 3.2.1. a).

Avec les rentrées de trésorerie résultant de l'exécution des protocoles passés avec LECICO FRANCE d'une part, DUDSON FRENCH HOLDINGS et SARREGUEMINES VAISSELLE d'autre part, (notes 3.1.3 – 3.2.3 et 3.3), F.S.D.V. a remboursé ses dettes financières.

NOTE N° 14 - AUTRES DETTES

En milliers d'Euros	31.03.2011	VARIATION NETTE	31.03.2012
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	73		65
AUTRES DETTES	374 (1)		243 (1)
TOTAL	447		308

(1) – dont :	31.03.2011	31.03.2012
. Dettes fiscales et sociales	173 K€	128 K€
. Charges à payer	85 K€	83 K€
. Compte courant associés	77 K€	30 K€

NOTE N° 15 - ENGAGEMENTS HORS BILANS

En milliers d'Euros	31.03.2011	Annulation	Nouveau	31.03.2012
CAUTIONS ET GARANTIES RECUES	0			0
CAUTIONS ET GARANTIES DONNEES	500			500

(1) – Hypothèque de premier rang sur terrain à bâtir situé à Sarreguemines (57200), cadastré Section 9 – n°201/43 et Section 54 – n° 171/55 au profit d'un organisme financier, en contrepartie d'un prêt relais de 500 K€ dont l'extinction est intervenue six mois après la levée, soit le 6 juin 2012

COMPTE DE RESULTAT

NOTE N° 16 - CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDES HORS TAXES ET AUTRES PRODUITS

(En K€)	du 01.04.2011 au 31.03.2012	du 01.04.2010 au 31.03.2011	Variation	
			Montant	% A/B
Chiffre d'affaires consolidé	270	525	(245)	- 47,6 %
Avoirs à établir	-	- (191) (1)		
S/Total	270	324		
Autres produits	57	70	(13)	- 18,5 %
Total	327	394	(67)	- 10,0 %

(1) – Contrepartie de l'annulation au 31.03.2011 de créances clients provisionnés à 100 %.

Le recul du chiffre d'affaires consolidé (- 245 K€, soit – 47,6 %) a pour origine :

- dans le cadre de l'accord transactionnel avec LECICO FRANCE (note 2.1.1), la seule facturation des impôts fonciers et de l'assurance des bâtiments avec effet du 1^{er} juillet 2011 : effet = 110 K€
- l'absence de facturation de redevance de marque à LECICO FRANCE sur l'exercice 2011-2012 (résiliation du contrat d'utilisation de la marque « Sarreguemines » avec effet du 30 juin 2010) : impact : = 75 K€
- l'absence de facturation du bail à construction des terrains de Vitry le François concédés à FINAMUR, à la suite de la cession de ces terrains à LECICO FRANCE avec effet de juin 2010 : impact = 28 K€.

NOTE N° 17 – DOTATIONS ET REPRISES / AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS EXPLOITATION

En milliers d'Euros	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>
1. <u>Amortissements (net)</u> (1)	14	0
2. <u>Provisions</u>		
. Clients	10	8
. Risques et charges	39	101
. Engagements de retraite	2	0
Sous-Total	51	109
TOTAL	65	109

(1) – Voir notes 1.4 et 5.1

NOTE N° 18 - RESULTAT NON COURANT

Le résultat non courant est bénéficiaire de **619 K€** et s'explique comme suit :

18.1 – Plus-values sur cession d’actifs :	641 K€
18.1.1 – Plus-value sur cession d’actifs immobiliers :	
• Plus-value sur la valeur retenue en normes IFRS sur cession de deux maisons et d’un terrain situés à Sarreguemines (note 3.4) :	225 K€
• Moins-value sur la valeur retenue en normes IFRS sur la cession de l’usine (terrains et bâtiments industriels) de Digoin et du magasin de vente (note 3.2.2) :	(13 K€)
• Variation nette des provisions pour dépréciation des terrains pour ajuster la valeur de marché (normes IFRS)	(21 K€)
18.1.2 - Plus-value sur cession d’autres actifs :	
• Sur cession de la marque « Sarreguemines » pour la seule classe 11 à LECICO FRANCE (note 3.1.2) :	250 K€
• Sur cession à SARREGUEMINES VAISSELLE de la marque « Sarreguemines » pour toutes les classes déposées, hors Classe 11, et des marques semi-figuratives associées (logos) (note 3.2.2) :	200 K€
18.2 – Provisions pour risques et charges non courantes – Dotations nettes :	(64 K€)
solde entre :	
• Provision pour charges non courantes (dont 135 K€ relative à une prime charges sociales incluses, accordée pour résolution des litiges et contentieux DUDSON et LECICO FRANCE) :	(146 K€)
• Reprise provision pour risque sur litige fiscal CIFIC :	47 K€
• Reprise provision pour litige prud’homal	35 K€
18.3 – Variation nette de valeur des immobilisations de placement :	277 K€
(notes 1.9 et 5.2.2)	
• Ajustement du prix de marché initialement retenu (valeur en normes IFRS) de l’usine de Vitry le François (terrains, bâtiments industriels et entrepôts) au prix de cession convenu dans le compromis de vente signé (note 3.1.1.c) :	215 K€
• Ajustement du prix de marché initialement retenu (valeur en normes IFRS) d’un terrain situé à Digoin, dénommé « Le Tonkin », au prix d’achat convenu avec la Ville de Digoin, acquéreur, prix confirmé par la délibération valant décision d’acquisition du Conseil Municipal :	145 K€
• Ajustement de la valeur estimée de maisons ouvrières délabrées situées à Vitry le François	(83 K€)
18.4 – Produits non courants :	225 K€

dont, au titre de la traduction comptable de l’accord transactionnel entre F.S.D.V. et LECICO FRANCE quant au contentieux les opposant sur le point de l’utilisation par le dossier de la marque « Sarreguemines) en refusant de payer le montant de

la redevance de marque (note 3.1.1.a) : 200 K€

(Différence entre le montant cumulé de la facturation de la redevance d'utilisation de 1 300 K€ sous déduction de la provision constituée au 31 mars 2011, soit 850 K€, avec le montant de la redevance forfaitaire et transactionnelle fixée à 650 K€).

18.5 – Charges non courantes : (460 K€)

correspondant :

- Dans le cadre de l'accord signé avec DUDSON FRENCH HOLDINGS (note 3.2.1.c), la cession pour 1 € du compte courant de 300 K€ dû par SARREGUEMINES VAISSELLE (300 K€)
- Dans le cadre du même accord (note 3.2.1. d), forfaitisation à 125 K€ de la convention de garantie de passif : (125 K€)
- Dans le cadre d'une ancienne procédure prud'homale subsistante, versement d'un montant de (35 K€)
montant déjà provisionné (voir note 18.2).

NOTE N° 19 IMPOTS SUR LES BENEFICES

19.1 - F.S.D.V. a formé avec ses principales filiales françaises un groupe fiscalement intégré (Article 223 A et suivants du C.G.I. avec effet du 1^{er} janvier 2000, renouvelé les 1^{er} janvier 2005 et 1^{er} avril 2010).

Les déficits fiscaux reportables ne sont pas constatés en impôts différés actifs, compte tenu de leur montant et de l'absence probable de leur récupération sur les trois prochains exercices (note 1-2-2), au-delà du montant des impôts différés passifs liés à l'estimation de l'actif immobilier en « juste valeur » (note 1.2.2)

Les Impôts Différés Actif et Impôts Différés Passif font l'objet d'une compensation et n'apparaissent donc pas au bilan consolidé.

19.2 – Le **bénéfice fiscal intégré** de F.S.D.V., société tête de groupe, pour l'exercice clos le 31 mars 2012 est de **587 K€**, pour un déficit fiscal intégré de 244 K€ au 31 mars 2011. Ce bénéfice a été imputé sur les déficits reportables disponibles, de sorte que le groupe fiscal n'est pas redevable d'impôt sur les bénéfices.

19.3 – Montant cumulé au 31 mars 2012 des Reports Déficitaires restant disponibles dans l'intégration fiscale : **19 549 K€**

NOTE N° 20 - IMPOTS DIFFERES

IMPOTS DIFFERES ACTIF	1.661	IMPOTS DIFFERES PASSIF	1.661
s/partie report déficitaire antérieur	1.655	s/estimation en juste valeur des	
s/engagement de retraite	6	actifs immobiliers	1.661

NOTE N° 21 - RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION

En milliers d' Euros	31.03.2011	31.03.2012
RESULTATS SOCIAUX DES SOCIETES	(294)	671
ANNULATION DES MOUVEMENTS DE PROVISIONS REGLEMENTEES		(84)
MOUVEMENTS DE PROVISIONS / REPRISE POUR DEPRECIATION DES TITRES	51	(4)
RETRAITEMENT DES BIENS FINANCES PAR CREDIT- BAIL	34	23
VARIATION PROVISION RETRAITE PERSONNEL	(3)	(2)
(1) – DIFFERENCE PV COMPTABLE ET PV NORMES IFRS (montant net)	(217)	(1.186)
REEVALUATION IMMOBILISATIONS NORMES IFRS	(200)	277
(2) - ANNULATION DOTATION AMORTISSEMENTS (NORMES IAS 40)	112	86
DIVERS		(3)
RESULTAT CONSOLIDE au 31 MARS 2012	(517)	(222)

NOTE N° 22 – EFFECTIF

Effectif moyen employé au cours de l'année.

	Au 31.03.11	Au 31.03.12
Cadres	3	3
Employés, Agents de Maîtrise	2	1
TOTAL	5	4

NOTE N° 23 - REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

	31.03.2011	31.03.2012
• Rémunérations versées aux membres composant les organes d'Administration, de Direction et de Surveillance des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation	225 K€	194 K€
Jetons de présence attribués aux membres du Conseil de Surveillance	6 K€	5 K€

NOTE N° 24 – LITIGE FISCAL CIFIC

Le litige fiscal relatif aux taxes professionnelles réclamées à CIFIC au titre des années 2008 et 2009 – alors que la branche d'activité concernée avait été apportée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007 – s'est éteint à la suite du prononcé du dégrèvement demandé.

NOTE N° 25 – RESULTAT PAR ACTION

Ce résultat par action est calculé sur le résultat part du Groupe.

	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>31.03.10</u>	<u>31.03.11</u>	<u>31.03.12</u>
<u>Nombre d'actions</u>	113 691	113 691	113 691	113 691	113 691
résultat après impôt, amortissements	0,44	(8,78)	19,47	(4,55)	(1,95)

La société n'a mis aucun instrument financier dilutif en circulation.

NOTE N° 26 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'est survenu, entre le 31 mars 2012 et le 28 juin 2012, date d'examen des comptes consolidés par le Conseil de surveillance, aucun événement susceptible d'influer de manière significative sur les comptes de l'exercice, et compte tenu des informations données dans l'annexe.

NOTE N° 27 – TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	2011 – 2012 PROCOMPTA	2010 – 2011 PROCOMPTA	2011 – 2012 Price Waterhouse	2010 – 2011 EXCOM
1. Contrôle légal des comptes consolidés				
Maison-mère	7 000	6.437	10 000	8.937
Filiales	2.300	2.526	-	-
2. Honoraires au titre des conseils et prestations de service				
Maison-mère	Néant	Néant	Néant	Néant
Filiales	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	9 300	8.963	10 000	8.937

1 **BILAN - ACTIF**

Désignation de l'entreprise : F. S. D. V.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12		
Adresse de l'entreprise 5 rue du HELDER 75009 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 12		
Numéro SIRET * 5 6 2 0 4 7 6 0 5 0 0 3 4 9			Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N, clos le : 31032012	N - 1 31032011	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)	BJ	BK		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS
		Marchandises	BT	BU
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
		Autres créances (3)	BZ	CA
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
	TOTAL (III)	CJ	CK	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Copyright RedTitan (2012) Cegid ServantSoft - ETAFI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2 **BILAN - PASSIF avant répartition**

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		F. S. D. V.	Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :4.582.625.....)	DA	4 582 625
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	1 411 715
	Réserve légale (3)	DD	458 109
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(706 491)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	657 516
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	116
	TOTAL (I)	DL	6 403 590
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	8 318
	Provisions pour charges	DQ	242 408
	TOTAL (III)	DR	250 726
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	311
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 589 627
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	65 272
	Dettes fiscales et sociales	DY	127 704
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Compte régul.	Autres dettes	EA	112 009
	Produits constatés d'avance (4)	EB	591
TOTAL (IV)	EC	305 296	
Ecarts de conversion passif *	ED	2 368 758	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 959 612	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	1 411 715
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	1 494 778
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	305 296	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 368 758	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise:		F. S. D. V.				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportation et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	} biens *	FD		FE		FF	
			} services *	FG	(388 628)	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		(388 628)	FK		FL	(388 628) 308 115
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	2 294 916 223 145	
	Autres produits (1) (11)					FQ	57 344 69 738	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 963 631 600 998
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	495 773 493 431	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	297 960 321 707	
	Salaires et traitements*					FY	299 638 360 571	
	Charges sociales (10)					FZ	111 600 130 771	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements *				GA	91 018 115 364
				} - dotations aux provisions				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	38 318 80 901	
	Autres charges (12)					GE	1 348 869 6 011	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 693 384 1 549 557	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(729 753) (948 559)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	62 2	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	880	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	942 2	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	3 414 11 246	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	17 282 12 249	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	20 696 23 495	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(19 754) (23 493)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(749 507) (972 051)	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise F. S. D. V.		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	25 459	580	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 955 900	1 053 796	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	214 896	1 494 506	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 196 255	2 548 881	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	160 000	245 511	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	456 306	1 486 134	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	172 926	119 833	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	789 232	1 851 478	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 407 024	697 403	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 160 828	3 149 881	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 503 312	3 424 530	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	657 516	(274 648)	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ	16 328	35 120
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 582 625 €

Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS

R.C.S. PARIS B 562 047 605

SIRET 562 047 605 00349

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2012

PREAMBULE

Depuis l'exercice de 15 mois du 1^{er} janvier 2009 au 31 mars 2010 (décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2009), l'exercice social de la société d'une durée de 12 mois commence le 1^{er} avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante.

NOTES N° 1 – PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

1.1 - PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2012 ont été établis selon les normes définies par le Plan Comptable Général 1982, la loi du 30 avril 1983 et le décret du 29 novembre 1983, et conformément aux dispositions du règlement CRC 99-03.

1.2– IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles représentent, pour l'essentiel, la valeur d'acquisition de logiciels qui sont totalement amortis au 31 mars 2012.

1.3– IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles figurent au bilan, soit:

- à leur valeur d'origine ;
- pour les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976, à leur valeur réévaluée à cette date, selon les dispositions de la loi 76-1232 du 29 Décembre 1976 ;
- pour les immobilisations apportées lors de l'absorption de la C.I.F.I.C à leur valeur d'apport selon la Convention de fusion du 14 Novembre 1984.

Règles d'amortissement

Les principales méthodes d'amortissement pratiquées par la Société sont les suivantes :

	Durée	Amortissements Comptables Economiquement Justifiés	Fiscalement Pratiqués
Construction	15 ou 20 ans	Linéaire	L ou D
Matériel et Outillage Industriel	5 ans	Linéaire	L ou D
Matériel de transport	4 ans	Linéaire	L ou D
Matériel de Bureau et Informatique	5 ans	Linéaire	L ou D
Mobilier	10 ans	Linéaire	L ou D
Agencements et Installations	10 ans	Linéaire	L ou D

Sont considérés comme dérogatoires les écarts entre les amortissements calculés selon le mode dégressif et les amortissements calculés selon le mode linéaire.

1.4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

1.4.1 - Les titres de participation sont comptabilisés pour leur valeur d'origine (coût d'acquisition ou d'apport), à l'exception de ceux ayant donné lieu à la réévaluation prévue par la loi 76.12.32 du 29 Décembre 1976.

Si ces valeurs sont supérieures à leur valeur d'utilité, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'utilité est déterminée pour chaque ligne de titres, en fonction de l'actif net réévalué de la filiale, de ses perspectives de rentabilité ou de réalisation, de l'évolution du secteur économique à l'intérieur duquel elle opère et de la place qu'elle occupe dans ce secteur.

1.4.2 - La valeur d'utilité des **actions propres détenues** est définie comme **la plus élevée** des deux valeurs suivantes:

- cours moyen de bourse des trois derniers mois majoré de 25%, compte tenu de l'utilité de détention de ces actions ;
- actif net consolidé, déduction faite des actions d'auto -contrôle détenues évaluées à leur coût d'acquisition, rapporté au nombre d'actions formant le capital sous déduction du nombre d'actions d'auto –contrôle.

1.4.3 – Les dépôts et cautionnements sont constitués essentiellement de loyers payés d'avance.

1.5 - VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières figurent au bilan à leur valeur d'acquisition.

Pour les titres cotés, une provision est constituée pour ceux dont la valeur d'acquisition est supérieure au cours moyen de bourse du dernier mois.

1.6 - AUTRES CREANCES

Les « créances clients » et « autres créances » font l'objet d'une analyse individuelle et une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de non-recouvrement estimé.

1.7 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges relevant du résultat exceptionnel incluent les éléments extraordinaires, ceux non récurrents, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (résultats sur cession d'éléments d'actif)

NOTE N° 2 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

A l'issue de longues et difficiles tractations, au mois de décembre 2011 :

- F.S.D.V. et LECICO FRANCE ont conclu à un accord transactionnel tant au titre du contentieux les opposant quant à l'utilisation de la marque « Sarreguemines » que sur divers autres points.
- F.S.D.V. et DUDSON FRENCH HOLDINGS, acquéreur en juillet 2009 de la société SARREGUEMINES VAISSELLE auprès de F.S.D.V., de leur côté, ont mis fin par protocole aux contestations soulevées dans le cadre de cette acquisition, en particulier quant à l'acquisition des biens immobiliers industriels situés à Digoin, nécessaires à l'exploitation de la société SARREGUEMINES VAISSELLE, dont les multiples reports étaient à l'origine de ces contestations.

2.1 – Le contenu de l'accord transactionnel entre F.S.D.V. et LECICO FRANCE

2.1.1 – Par cet accord :

- a. LECICO FRANCE versait à F.S.D.V. à titre transactionnel et forfaitaire la somme de 650 000 € HT, soit 777 400 € TTC, au titre des redevances de marques dues depuis octobre 2003
- b. F.S.D.V. lui cédait la marque « Sarreguemines » pour la seule Classe 11 (Produits Sanitaires) pour la somme de 250 000 € HT, soit 299 000 € TTC.
- c. LECICO FRANCE s'engageait irrévocablement à acquérir et F.S.D.V. à céder l'usine et les entrepôts de Vitry le François, exploités par LECICO FRANCE pour la somme de 1 000 000 €, engagement concrétisé par la signature d'une promesse de vente le 21 décembre 2011 prévoyant la signature de l'acte de vente pour fin mars 2012
- d. LECICO FRANCE se désistait de la procédure pendante devant la Cour d'Appel de Paris relative à l'utilisation de la marque « Sarreguemines », et F.S.D.V. renonçait au bénéfice des condamnations obtenues au titre du jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Paris le 24 juin 2010
- e. F.S.D.V. acceptait de donner mainlevée de l'hypothèque judiciaire prise sur divers biens immobiliers appartenant à LECICO FRANCE situés à Vitry le François.

Les différents protocoles consécutifs à cet accord transactionnel étaient rapidement mis en place et exécutés, **à l'exception de la cession de l'usine de Vitry le François**, dont la rédaction de l'acte de vente était retardée par l'absence de fourniture d'informations provenant de LECICO FRANCE, absence due vraisemblablement à la succession de dirigeants et à la non conservation ou la perte de documents propres à l'évolution de l'usine.

Une signature est actuellement envisagée pour fin septembre – début octobre 2012.

2.1.2 - L'impact de cet accord sur les comptes sociaux clos au 31 mars 2012 est le suivant :

. Le montant cumulé de la facturation de l'utilisation de la marque « Sarreguemines » au 30 juin 2010 (jugement du Tribunal de Grande Instance de Paris et date de dénonciation de l'accord d'utilisation par LECICO FRANCE) étant de 1 300 K€ HT, provisionné à hauteur de 850 K€ au 31 mars 2011, la fixation d'une redevance forfaitaire et transactionnelle à hauteur de 650 K€ a un impact positif de	200 K€
. La marque « Sarreguemines » n'étant pas valorisée au bilan de F.S.D.V., sa cession pour la seule Classe 11 génère une plus-value de	250 K€
Incidence sur les comptes sociaux clos au 31 mars 2012 de l'accord transactionnel entre F.S.D.V. et LECICO FRANCE	450 K€

Eu égard au retard pris par la cession de l'usine de Vitry le François à LECICO FRANCE, la **plus-value** correspondante sera **comptabilisée dans les comptes de l'exercice à clore au 31 mars 2013**.

2.1.3 – La trésorerie rapportée sur l'exercice par la finalisation de ces accords, sachant que F.S.D.V. est en situation de crédit de TVA, a été de **1 076, 4 K€**, la cession de l'usine de Vitry le François (1 000 K€) étant reportée sur l'exercice 2012-2013.

2.2 – Le contenu du protocole passé entre F.S.D.V. et DUDSON FRENCH HOLDINGS

2.2.1 – L'accord avec DUDSON FRENCH HOLDINGS et SARREGUEMINES VAISSELLE était signé eu égard :

- A la dégradation constatée de la situation tant de la société SARREGUEMINES VAISSELLE que de celle du Groupe DUDSON HOLDINGS, dans leurs comptes respectifs publiés
- A l'information officielle de la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit au profit de DUDSON HOLDINGS moyennant entre autres conditions une prise d'hypothèque sur l'usine de Digoin.

Par cet accord :

a. F.S.D.V. céda à DUDSON FRENCH HOLDINGS :

- Le site industriel (terrains et bâtiments) de Digoin exploité par la société SARREGUEMINES VAISSELLE, filiale à 100 % de DUDSON FRENCH HOLDINGS, pour un prix de 850 000 €
- Le magasin de vente contigu pour un prix de 150 000 €.

b. F.S.D.V. céda à SARREGUEMINES VAISSELLE les marques française et communautaire « Sarreguemines », dans toutes les Classes dans lesquelles elles ont été déposées, à l'exception de la Classe 11, ainsi que les marques semi-figuratives associées (logos), pour un prix de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC.

Un accord de coexistence tripartite était également signé entre F.S.D.V., SARREGUEMINES VAISSELLE et LECICO FRANCE afin d'encadrer les modalités d'exploitation des marques « Sarreguemines » dans le futur et éviter un risque de confusion dans leur exploitation.

- c. F.S.D.V. acceptait de déroger sur un point aux dispositions de l'acte de cession des actions SARREGUEMINES VAISSELLE du 3 juillet 2009 et renonçait au règlement du solde du compte courant dû par SARREGUEMINES VAISSELLE (300 000 €)
- d. F.S.D.V. acceptait de forfaitiser le montant de la garantie de passif liée à l'acte de cession ci-dessus rappelé à la somme de 125 000 €, payable comme suit :
- 50 000 € (somme forfaitaire et transactionnelle) versés à SARREGUEMINES VAISSELLE

- 75 000 € versés et bloqués au compte CARPA de l'Avocat de F.S.D.V., dans le cadre d'un litige opposant SARREGUEMINES VAISSELLE à un ancien salarié, la somme ne pouvant être débloquée que sur justification d'une transaction ou d'une décision de condamnation devenue définitive ou exécutoire au profit de ce salarié.

Là également, les différents protocoles consécutifs à cet accord étaient rapidement mis en place et totalement exécutés.

En particulier, l'acte de vente de l'usine (terrains et bâtiments industriels) de Digoin et du magasin était signé le 19 janvier 2012.

2.2.2 – L'impact de cet accord sur les comptes sociaux clos au 31 mars 2012 est le suivant :

. Plus-value comptable sur cession usine de Digoin et magasin :	918 K€
. La marque « Sarreguemines » et les marques semi-figuratives (logos) n'étant pas valorisés au bilan de F.S.D.V., leur cession génère une plus-value de :	200 K€
. En sens inverse, cession du compte courant dû par SARREGUEMINES VAISSELLE pour 1 € a une incidence négative de :	(300 K€)
. Il en est de même de la forfaitisation de la Garantie de Passif :	(125 K€)

Incidence sur les comptes sociaux clos le 31 mars 2012 de l'accord entre F.S.D.V., DUDSON FRENCH HOLDINGS et SARREGUEMINES VAISSELLE :	693 K€

2.2.3 – Entre encaissements et décaissements, la trésorerie nette apportée sur l'exercice par la finalisation de ces différents protocoles, eu égard à ce que F.S.D.V. est en situation de crédit de TVA, a été de **1 114 K€**.

2.3 – En résumé, l'impact des accords conclus avec LECICO France, d'une part, DUDSON FRENCH HOLDINGS et SARREGUEMINES VAISSELLE, d'autre part :

. a un impact positif sur les comptes sociaux de	
. au titre des protocoles avec LECICO FRANCE (hors cession usine et entrepôts de Vitry le François)	450 K€
. au titre des protocoles avec DUDSON FRENCH HOLDINGS et SARREGUEMINES VAISSELLE (intégrant la cession de l'usine de Digoin et du magasin)	693 K€

Total	1 143 K€
. a généré un apport net de trésorerie sur l'exercice de	
. du fait des accords avec DUDSON FRENCH HOLDINGS et SARREGUEMINES VAISSELLE	1 114 K€
. du fait des accords avec LECICO FRANCE	1 076 K€

Total	2 190 K€

sachant qu'un complément de 1 000 K€ sera versé dès la signature avec LECICO FRANCE de la vente de l'usine et des entrepôts de Vitry le François.

2.4 – Enfin, au cours de l'exercice, deux maisons de Cadres, en mauvais état, en vente depuis plusieurs années et dont la cession était problématique, ont pu être cédées, générant une plus-value comptable de 505 K€.

BILAN ACTIF

NOTE N°3 –IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'€)	31.03.2011	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.03.2012
BREVETS, MARQUES	5	0	0	5
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	1.667			1.667 ❶
VALEURS BRUTES	1.672	0	0	1.672
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1.667			1.667
VALEURS NETTES	5		-	5

❶ Logiciels 1.667

NOTE N° 4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'€)	31.03.2011	AUGMENTATIONS	AJUSTEMENTS OU DIMINUTIONS	CESSION	31.03.2012
TERRAINS	2.649	6	74 (2)	40 (3)	2.541
CONSTRUCTIONS (1)	9.717	23 (1)	0	1 777 (3)	7.963
AUTRES IMMOBILISATIONS	301	1	92	44 (3)	166
VALEURS BRUTES	12.667	30	166	1 861	10.670
AMORTISSEMENTS	9.591	91	92	1 779 (3)	7.811
PROVISIONS	564	27 (4)	49 (5)		542
VALEURS NETTES	2.512				2.317

(1) Levée d'option sur Crédit-Bail Immobilier

(2) Sortie terrains antérieurement cédés et non totalement sortis des comptes sociaux

(3) Sorties :	Brut	Amort.
Usine et magasin Digoïn	1 765	1 683
Maisons Sarreguemines	96	96

1 861	1 779
-------	-------

(4) Ajustement complément dépréciation terrain Nithard à Vitry le François : 27 K€

(5) Reprise provision pour dépréciation terrain « Le Tonkin » à Digoïn : 30 K€ (suite à accord sur cession) et 19 K€ maisons ouvrières Vitry le François pour ajuster la valeur nette comptable sur les estimations de valeur de marché retenues en normes IFRS dans le bilan consolidé.

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

Suite à levée d'option exercée (voir ci-dessus note (1), il n'existe plus d'engagements de crédit-bail immobilier au 31 mars 2012.

NOTE N° 5 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'€)	31.03.2011	Augmentation	Diminution	31.03.2012
PARTICIPATIONS	3 334			3 334 (1)
PRETS	3			3
IMMO.FINANCIERES	840	4	32 (3)	813 (2)
VALEURS BRUTES	4 177	4	32	4.149
Provision / dépréciation				
PARTICIPATIONS	0			0
PRETS	0	3		3
IMMO.FINANCIERES	129 (2)		1	128 (2)
PROV / DEPRECIATION.	129	3	1	131
VALEURS NETTES	4 048	1	31	4 018

	<u>Brut</u>	<u>Dépréciation</u>	<u>Net</u>
(1) SOFINA	2 789		2.789
SALINS	<u>545</u>		<u>545</u>
	3 334		3 334

(2) Dont 8 000 actions propres F.S.D.V. détenues : brut : 794 K€
Dépré. : 128 K€

(3) Remboursement dépôt garantie 30-32, rue de Chabrol.

NOTE N° 6 – ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Voir tableau fiscal 2057 ci-joint.

Fournisseurs obligataires (article 33 A du Code général des impôts)

(8)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

Designation de l'entreprise :		F. S. D. V.		Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an ou plus	A plus d'un an	
				1	2	3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM			
	Prêts (1) (2)	UP	3 414	UQ		3 414	
	Autres immobilisations financières	UT	19 063	UV		19 063	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients donneurs ou titulaires	VA					
	Autres créances clients	VX	208 440		208 440		
	Créance représentative de titres prélevés sur le compte " (Imposition par étapes des plus-values réalisées sur les) titres " (3)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	TY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1 320		1 320		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VE	189 700		189 700	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VS				
		Divers	VP				
	Groupes et associés (2)	VC	1 665		1 665		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de retraite)	VR	3 650		3 650		
	Charges constatées d'avance	VS	17 444		17 444		
	TOTAUX		VT	646 794	VU	422 317	VV
REVENUS	(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Transferts de trésorerie en cours d'exercice	VE					
(2) Intérêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an ou plus	A plus d'un an et 5 ans ou plus	A plus de 5 ans
				1	2	3	4
DE L'ACTIF CIRCULANT	Emprunts obligataires convertibles (1)	VY					
	Autres emprunts obligataires (1)	ZZ					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	YC	370		370	
		à plus d'1 an à l'origine	YD				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	ZE					
	Fournisseurs et comptes rattachés	FF	65 772		65 772		
	Personnel et comptes rattachés	GU	16 929		16 929		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	GU	48 778		48 778		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	FR				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	5 680		5 680	
		Contributions cantonales	VX				
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	56 317		56 317	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	RI					
	Groupes et associés (2)	VI	30 116		30 116		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de retraite)	UK	73 094		73 094			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZJ						
Produits constatés d'avance	RI						
TOTAUX		VY	305 296	VZ	305 296		
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 400 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés (personnes physiques)	VJ		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	3 089 622	* Des emprunts contractés avec un particulier sont déclarés dans la notice n° 2002			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Copyright (c) Itr - (2012) Copie réservée strictement à l'usage de l'Etat

NOTE N° 7 – CLIENTS ET AUTRES CREANCES

(en milliers d'€)	31.03.2011	AUGMENTATION NETTE	DIMINUTION	31.03.2012
CLIENTS	3.368	208	3.368 (1)	208
PROVISIONS	(2.235)	(10)	2.194 (1)	(51)
AUTRES CREANCES	707	82	594(2)	195(3)
VALEUR NETTE	1.840	198	1.686	352

(1) Annulation Créances et Provisions :	Clients	Provisions
. Céramique de Sarreguemines	1 344	1 344
. Sarreguemines Bâtiment	124	
. Lecico France (1300 K€ HT)	1 555	850
. Faïence et Cristal de France	104	
	3 127	2 194
Règlements reçus	241	
	3 368	2 194
(2) Cession pour 1 € C/C Sarreguemines Vaisselle		300
Règlements :		
. Solde créance sur cession biens Sarreguemines Vaisselle		123
. Créance sur cession maisons Sarreguemines		170
. Divers		1
		594
(3) Se décomposant comme suit :		
. crédit de TVA	180 K€	
. divers	15 K€	

Analyse du poste Clients et des provisions correspondantes

	Créance au 31.03.2011	Variation	Créance au 31.03.2012	Provision au 31.03.2012	Créance nette au 31.03.2012
Céramique de Sarreguemines	1 344	(1 344)	-		
Lecico France	1 635	(1.527)	108	-	108
Sarreguemines Bâtiment	124	(124)	-	-	-
Faïence et Cristal de France	104	(92)	12	(10)	2
Sarreguemines Vaisselle	127	(78)	49	(41)	8
Finamur	34	5	39		39
Total	3 368	(3.160)	208	(51)	1 57

BILAN PASSIF

NOTE N° 8 – CAPITAUX PROPRES

8.1 Au 31 mars 2012, le capital de la société est constitué de 150.250 actions d'une valeur nominale de 30,50 €, soit 4.582.625 €

8.2 Variation des capitaux propres (en milliers d'€)

	Capital	Primes	Réserves	Report à Nouveau	Résultat	Provisions Réglementées	Total
Au 31 mars 2011	4.583	0	1.953	(432)	(275)	0	5.829
Affectation résultat 2011				(275)	275	0	0
Réserves réglementées			(83)				(83)
Résultat de l'exercice					657		657
Au 31 mars 2012	4.583	0	1.870	(707)	657	0	6.403

NOTE N° 9 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'€)	31.03.2011	Augmentation	Diminution	31.03.2012
Provisions pour risques	71	8	71	8
Provisions pour charges	179	164	101	242
TOTAL	250	172	172	250

NOTE N° 10 – EMPRUNTS ET AUTRES DETTES FINANCIERES

(en milliers d'€)	31.03.2011	Augmentation	Diminution	31.03.2012
Prêt relais bancaire	100		100	00
<u>Autres dettes financières</u>				
Avance Trésorerie Salins	587		587	00
Avance Trésorerie SO.FI.NA	920		920	00
Autres Dettes	82		82	00
TOTAL	1.589		1.589	00

Avec les rentrées de trésorerie résultant de l'exécution des protocoles passés avec LECICO FRANCE d'une part, DUDSON FRENCH HOLDINGS et SARREGUEMINES VAISSELLE d'autre part, (Notes 2.1.3 – 2.2.3 et 2.3), F.S.D.V. a remboursé l'intégralité de sa dette financière.

NOTE N° 11 – AUTRES DETTES

(en milliers d'€)	31.03.2011	31.03.2012
Fournisseurs & comptes rattachés	73	65
Dettes fiscales & sociales	170	128
Autres dettes	435	112 (1)
TOTAL	678	305

- dont 72 K€ - charges à payer
30 K€ - Compte courant d'associés

La diminution du poste « Autres dettes » a pour origine l'absence au 31 mars 2012 d'avoirs à établir dont le montant s'élevait à 228 K au 31 mars 2011.

COMPTE DE RESULTAT**NOTE N° 12 – CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS**

(En K€)	du 01.04.2011 au 31.03.2012	du 01.04.2010 au 31.03.2011	Variation A / C	
	(12 mois) A	(12 mois) A	Montant	%
Chiffre d'affaires récurrent	261	499	(238)	- 48 %
Avoirs à établir	-	(191)		
S/Total	261	308		
Annulation facturation redevance de marque de 2003 à 2010	(1 300)			
Facturation redevance de marque (montant transactionnel forfait.)	650			
Chiffre d'affaires apparent	(389)	308		NC
Autres produits (loyers maisons ouvrières)	57	70	(13)	- 18,5 %

Le recul du chiffre d'affaires « récurrent » (- 238 K€, soit - 48 %) a pour origine :

- dans le cadre de l'accord transactionnel avec LECICO FRANCE (note 2.1.1), la seule facturation des impôts fonciers et de l'assurance des bâtiments avec effet du 1^{er} juillet 2011 : effet =110 K€
- l'absence de facturation de redevance de marque à LECICO FRANCE sur l'exercice 2011-2012 (résiliation du contrat d'utilisation de la marque « Sarreguemines » avec effet du 30 juin 2010 : impact : = 75 K€

- l'absence de facturation du bail à construction des terrains de Vitry le François concédés à FINAMUR, à la suite de la cession de ces terrains à LECICO FRANCE avec effet de juin 2010 : impact = 28 K€.

NOTE N° 13 – DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS FINANCIERES

La dotation de 3 K€ concerne la dépréciation d'un solde de prêts au logement.

NOTE N° 14 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

1.4.1 – Les principaux éléments du résultat exceptionnel de l'exercice **(1.407 K€)** s'analysent comme suit :

Profits :

Plus-values sur cession d'actifs immobiliers pour **1 423 K€** analysés comme suit

- 505 K€ provenant de la cession de deux maisons et d'un terrain à Sarreguemines (note 2.4)
- 918 K€ provenant de la cession de l'usine, des terrains et du magasin d'usine de Digoin à DUDSON FRENCH HOLDINGS (note 2.2.2)
 - Plus-values sur cession d'autres actifs **(450 K€)**
- 250 K€ provenant de la cession de la marque « Sarreguemines » au profit de LECICO FRANCE pour la seule Classe 11 (note 2.1.2.)
- 200 K€ provenant de la cession des marques « Sarreguemines » dans toutes les Classes déposées, à l'exception de la Classe 11, ainsi que des marques semi-figuratives associées (logos) au profit de DUDSON FRENCH HOLDINGS (note 2.2.2)
 - Reprise de provisions pour **96 K€**
 - Provision pour dépréciation d'actifs immobiliers (30 K€ terrain en cours de cession à Digoin) (19 € maisons ouvrières à Vitry le François)
 - Provision sur risque concernant un litige fiscal en matière de taxe professionnelle CIFIC pour les années 2008 et 2009 pour un montant de **47 K€**, à la suite du prononcé du dégrèvement demandé.

Pertes :

- Dans le cadre de l'accord transactionnel avec DUDSON FRENCH HOLDINGS – SARREGUEMINES VAISSELLE pour **425 K€** se décomposant en (note 2.2.2.)
 - (300 K€) de par la cession pour 1 € du solde du compte courant SARREGUEMINES VAISSELLE
 - (125 K€) représentant la forfaitisation de la garantie de passif
- Provision pour charges relative à une prime charges sociales inclus, pour résolution des litiges DUDSON et LECICO pour un montant de **135 K€**

- Dépréciation complémentaire de l'ensemble « NITHARD SAMEP » à Vitry le François pour **27 K€**, afin d'accorder la valeur nette comptable de cet ensemble à l'estimation de sa valeur de marché, retenue en normes IFRS dans les comptes consolidés.

NOTE N° 15 – IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de :

Dénomination sociale **FSDV**

Forme : Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS

Capital : 4.582.625 €

Registre Commerce : 562 047 605 00349

NOTE N° 16 – INTEGRATION FISCALE

16.1 FSDV a formé avec ses principales filiales françaises un groupe fiscalement intégré (Article 223A et suivants du CGI), dont le premier exercice d'application est celui clos le 31 Décembre 2005.

La société- mère du groupe, FSDV, est redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur le résultat d'ensemble.

Au titre de chaque exercice, chaque filiale verse à FSDV, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont elle aurait bénéficié en l'absence d'intégration- (gestion de l'intégration fiscale en trésorerie).

16.2 Pour l'exercice clos le 31 mars 2012, le profit fiscal de F.S.D.V., société tête de groupe, s'élève à **588 K€**.

16.3 Montants cumulés au 31 mars 2012 des déficits ordinaires restant reportables: **19.542 K€**.

Les moins-values à long terme reportables afférentes à des titres qui relèvent du secteur exonéré sont définitivement perdues.

NOTE N° 17 – ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET AUTRES LIENS DE PARTICIPATIONS

(en milliers d'€)	BRUT	PROVISION	NET	Renvoi note
<u>CHARGES FINANCIERES</u>				
Intérêts	13		13	

NOTE N° 18 – EFFECTIF

Effectif moyen employé au cours de l'année.

	<u>04/2010-03/2011</u>	<u>04/2011-03/2012</u>
Cadres	3	3
Employés, Agents de maîtrise	2	1
TOTAL	5	4

NOTE N° 19 – REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

(en milliers d'€)	31/03/2011	31/03/2012
Jetons de présence		
Montant	6	5
Nombre de membres du conseil de surveillance	6	5

La rémunération des Organes de Direction est indiquée dans le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012, les rémunérations brutes versées aux membres des organes de Direction et de Surveillance de la société se sont élevées à **194 K€**

NOTE N° 20 – MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

20.1 - ENGAGEMENTS DONNES : néant

Le remboursement du prêt relais de 500 K€ a fait s'éteindre l'hypothèque de 1^{er} rang accordé sur un terrain à bâtir situé à Sarreguemines (57200) cadastré Section 09 n° 201/43 et Section 54 n° 171/55, et ce **six mois** après le remboursement du prêt, soit dès le 22 juin 2012.

20.2 - ENGAGEMENTS RECUS : néant.

NOTE N° 21 - ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES (ENGAGEMENTS HORS BILAN)

La société, vis à vis de ses collaborateurs, n'est tenue qu'au versement d'indemnités de départ ou de mise à la retraite, conformément à la convention collective à laquelle elle est rattachée.

Depuis l'exercice clos le 31/03/2008, le calcul est effectué selon la méthode des « unités de crédit projetées » (standard usuel de calcul de cette provision).

Il tient compte de l'ancienneté acquise, du coefficient de probabilité d'être en vie et au service de l'entreprise à l'âge légal de départ à la retraite, de la rémunération prévisionnelle des personnes à l'âge de départ à la retraite, sur la base d'un coefficient d'augmentation prévisionnel, et est affecté d'un taux d'actualisation (5,5 % pour l'exercice 2011-2012) à la date prévisionnelle de départ.

> 1 an	0
+1 à 5 ans	13
de 6 ans à 10 ans	4
	—
Engagement total :	17

NOTE N° 22 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES & PARTICIPATIONS

Voir tableau joint des filiales et participations.

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN ET VITRY LE FRANCOIS

AU 31 MARS 2012

SOCIETES	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENU	VALEUR COMPTABLE DES TITRES APRES REEVALUATION DE 1976 - 1978 - 1979		DONT ECART DE REEVALUATION	PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIETE ET NON REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR LA SOCIETE	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE	RESULTAT NET DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES
				Valeur brute	Valeur nette						
	€	€	€	€	€		€	€	€	€	
<u>I – FILIALES</u>											
FAIENCERIES DE SALINS	152 500	446.150	95,81	544 945	544.945		000		8.693	5.318	
SOCIETE FINANCIERE NANTAISE	426.192	2.914.346	99,81	2.788.616	2.788.616		000			6.472	
<u>II – PARTICIPATIONS</u>											
<u>III-RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</u>											
a-Filiales non reprises en I Filiales françaises											
b-Participations non reprises en II											

* incluant le résultat net du dernier exercice clos.

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et conseil de surveillance
 au Capital de 4.582.625 €.
 Siège Social : 30-32 rue de chabrol 75010 PARIS
 C.S. PARIS B 562 047 605
 SIRET 562 047 605 00323

TABLEAU II

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(art. 133. 135 et 148 du décret sur les Sociétés Commerciales)

NATURE DES INDICATIONS	2006	2007	2008	01/01/2009 31/03/2010	01/04/2010 31/03/2011
1 - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	4.582.625	4.582.625	4.582.625	4.582.625	4.582.625
b) Nombre d'actions émises	150.250	150.250	150.250	150.250	150.250
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
2 - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1.390.368	1.486.012	1.316.077	969.960	308115
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	(686.335)	(138.736)	479.587	2.478.902	(1.623.996)
c) Impôts sur les bénéfices	45.000	0	0	0	0
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	(1.304.788)	(236.155)	(152.347)	5.024.565	(274.648)
e) Montant des bénéfices distribués					
3 - Résultat des opérations réduit à une seule action (2)					
a) Bénéfice après impôts, avant variation nette des amortissements et provisions	(4.57)	(0.92)	3.19	16.49	(10.81)
b) Bénéfice après impôts, après variation nette des amortissements et provisions	(8.68)	(1.57)	(1.02)	33.44	(1,83)
c) Dividende versé à chaque action (1)	0	0	0	0	0
4 - Personnel					
a) Nombre de salariés	9	6	5	5	4
b) Montant de la masse salariale	648.874	472.177	374.699	465.207	360.571
c) Montant des sommes versées au titre d'avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc...)	262.997	188.030	155.481	143.791	130.771
Les plus-values pour cession d'élément d'actif sont incluses :					
(1) dans 2 b pour.....	0	172.996	391.104	230.849	822.464
(2) dans 3 b pour	0	1,15	2,60	1,54	5,47